

BULLETIN

Direction-Administration :



MUNICIPAL

Mairie de Saint-Cloud

Bien faire et laisser dire...

Commentaires sur les constructions d'immeubles d'habitations collectives à Saint-Cloud et sur l'Urbanisme en général

La politique de construction d'immeubles et d'encouragement à la construction sous toutes ses formes, en vue du relogement, que nous poursuivons inlassablement à la Mairie depuis quelques années, commence à porter ses fruits si l'on en juge par les nombreuses édifications en cours sur notre territoire et par les permis de construire délivrés depuis le 1^{er} janvier 1949, au nombre de 175, ainsi répartis : 1949 : 28 - 1950 : 27 - 1951 : 75 - 45 au cours des neuf premiers mois de 1952.

Mais en cette matière, il n'est pas aisé de contenter tout le monde.

Si on ne fait rien, on crie au scandale en déclarant qu'on se moque éperdument de ceux qui sont sans logis ou insuffisamment logés et on dit qu'à tout prix, il faut construire et encourager la construction de manière à remédier à ce fléau social qu'est le manque de logements pour les jeunes ménages et les familles nombreuses notamment.

Si on fait quelque chose, comme c'est le cas actuellement à Saint-Cloud, rien ne va non plus. On trouve que les immeubles en cours de construction sont trop hauts et trop importants, qu'ils sont mal placés, qu'ils ont l'aspect d'immeubles industriels et on pense même que l'on construit de trop puisque l'on va jusqu'à dire qu'à la Mairie on délivre des permis de construire pour n'importe quoi, afin d'augmenter la population de manière à faire classer la ville dans une catégorie supérieure et faire bénéficier certains fonctionnaires communaux d'avantages substantiels, leur échelle de traitement variant selon les tranches de population.

Nous n'avons pas besoin de constructions nouvelles, ni de nouveaux habitants pour changer de catégorie. Il y a déjà quelque temps que nous comptons plus de 20.000 habitants et que nous pourrions être classés dans la catégorie des villes de 20 à 40.000 habitants s'il y avait eu un recensement officiel en 1951.

Saviez-vous que...

- 1° Il a été planté cette année 92 arbres dans Saint-Cloud.
- 2° Le nombre de bancs installés sur le territoire communal est de : 56 simples et 20 doubles;
- 3° La consommation annuelle de balais de bouleau par les cantonniers est de 2.500 à 3.000;
- 4° Sur le réseau d'éclairage public électrique, il est remplacé annuellement de 1.000 à 1.200 lampes;
- 5° Il est enlevé annuellement 5.500 tonnes d'ordures ménagères;
- 6° Il est consommé par an dans les bâtiments communaux et les écoles, 350 tonnes de charbon;
- 7° Il a été consommé en 1952, à la colonie de vacances de Charbonnière :
 - 4.000 kgs de légumes verts
 - 4.335 kgs de pommes de terre
 - 3.000 kgs de fruits frais
 - 385 kgs de matières grasses
 - 325 kgs de confiture
 - 120 kgs de chocolat.

Notre désir n'est donc pas maintenant de dépasser le chiffre, encore lointain, de 40.000 habitants, bien que cela ne soit pas négligeable sur le plan financier, mais de voir caser les personnes dont la situation est des plus critiques et voir enfin tous les Français et, en particulier, ceux de la région parisienne, en possession d'un logement leur permettant de vivre d'une façon décente.

Si ceux qui critiquent sans connaître le fond des choses, parce qu'ils sont la plupart du temps mal renseignés, étaient à côté du Maire et des Adjointes lors des jours de réception à la Mairie et s'ils prenaient connaissance des situations exposées, ils changeraient peut-être d'opinions et n'auraient alors, comme nous qu'un souci : celui de voir s'édifier le plus grand nombre possible de logements, même si cela dérangeait quelques privilégiés.

Tous les regards de nos concitoyens sont actuellement tournés vers un important chantier de construction d'un immeuble de douze étages au Val d'Or. Certains s'émeuvent de la hauteur de la construction. Ils ignorent que le plan primitif le prévoyait plus haut et que c'est à la suite de laborieuses négociations avec le Maire qu'un treizième étage a été supprimé, que deux grandes percées ornées de colonnes ont été ménagées dans l'immeuble même pour permettre la vue sur Paris et que la forme d'un « S » plus harmonieux a été donnée à la construction.

Ils pensent que nous allons poursuivre cette politique de construction de grands immeubles et détruire ainsi le site et le caractère résidentiel de Saint-Cloud. Ce en quoi ils se trompent. Si la construction en question a pu se réaliser à Saint-Cloud, c'est qu'elle est placée à la limite de notre commune et de Suresnes, dans un secteur tout proche de la zone industrielle et des cités-jardins de Suresnes, dans un endroit qui, placé entre deux voies de chemin de fer, était, on se le rappelle, on ne peut plus inesthétique. Le projet a fait l'objet d'études toutes spéciales de la part des services d'urbanisme à Versailles et, même avec un avis défavorable du Maire, la construction telle qu'elle apparaît aujourd'hui eut été autorisée par l'autorité supérieure; seulement, on n'aurait pas manqué de dire que la Municipalité se désintéressait du problème du logement et en haut lieu on n'aurait vraisemblablement pas encouragé l'initiative privée à venir construire à Saint-Cloud pas plus que l'on n'aurait soutenu la commune pour la réalisation des immeubles H. L. M. en cours de construction avenue des Platanes.

L'ordonnance du 27 octobre 1945, relative au permis de construire dispose en son article 4 que « le permis de construire est délivré au nom de l'Etat par le Maire après avis conforme des services de l'Urbanisme et de l'Habitation ». Le Maire donne son avis et expose son point de vue aux services de l'Etat mais si ces services estiment que la construction doit être réalisée, il lui est bien difficile de s'y opposer en ce sens qu'il agit pour le permis de construire au nom de l'Etat.

Il ne faut pas croire, par ailleurs, que les services d'urbanisme émettent des avis favorables pour n'importe quel projet, surtout lorsqu'il s'agit d'importants immeubles d'habitation collective. Il n'est pas rare que des projets soient remaniés cinq ou six fois avant d'être adoptés. D'autre part, les services d'urbanisme, qui agissent selon les directives ministérielles et d'après les plans arrêtés par le Comité d'aménagement de la région parisienne, ne manquent pas de tenir compte du caractère de chaque commune et de la disposition des lieux. Mais ils ont aussi le souci et le devoir de se préoccuper de la rentabilité de la construction lorsqu'il s'agit d'habitations collectives et de faire preuve d'une certaine souplesse dans la hauteur et la caractéristique des immeubles à construire. Si pendant de longues années, on n'a pas suffisamment construit en France et si nous sommes dans la situation actuelle, c'est que l'on n'a pas assez tenu compte dans les projets de la rentabilité de la construction. Un immeuble n'est vraiment rentable que si sur une surface construite restreinte, on édifie un grand nombre de logements. D'autre part, en dessous de onze étages, les ascenseurs s'amortissent difficilement.

Nous en arrivons donc tout naturellement à la question de l'urbanisme qui se présente à Saint-Cloud sous divers aspects et intéresse différentes administrations.

L'urbanisme, pensons-nous, c'est l'art de rendre une région propre à l'habitation en assurant l'assainissement et la viabilité de la région considérée, en utilisant au mieux le site naturel, en réservant des espaces libres garnis de verdure, en faisant aux endroits judicieux des plantations et des promenades, en répartissant équitablement les locaux administratifs et scolaires, les centres culturels et commerciaux.

Le problème de l'urbanisme à Saint-Cloud est compliqué du fait que notre commune s'intègre dans la région

parisienne, qu'en fait, c'est un arrondissement supplémentaire de Paris, que sa liaison facile avec le centre de la capitale par autobus directs et par le train Saint-Lazare font que beaucoup de Parisiens ont choisi cette résidence comme un dortoir. Beaucoup de nos concitoyens ne vivent à Saint-Cloud que la nuit et le dimanche.

D'autre part, cette proximité de Paris fait qu'aucune grande construction ne peut s'édifier sans l'avis de la Commission des sites, du Comité d'aménagement de la région parisienne, du M. R. U. ainsi qu'il est indiqué plus haut et pour les parties situées dans le périmètre de protection du parc de Saint-Cloud, sans l'avis des services d'architecture dépendant du Ministère de l'Education Nationale.

On a vu précédemment pour la place Georges-Clemenceau, qu'aucun des projets présentés en vue de son aménagement n'avait pu voir le jour en raison des avis différents formulés par l'un ou l'autre des services consultés.

C'est en raison même de l'intégration de Saint-Cloud dans la région parisienne et des moyens de déplacement rapide que permet l'automobile que les conceptions de l'urbanisme ont considérablement évolué depuis une trentaine d'années, au point qu'il n'est pas du tout facile de rendre définitif le plan d'urbanisme de Saint-Cloud en cours d'étude au M. R. U. depuis plusieurs années. Il n'y a pas si longtemps que Saint-Cloud n'était encore qu'une ville estivale, que ses grandes propriétés n'étaient que des résidences secondaires d'agrément pour les Parisiens, que le Pavillon Bleu et la tête de pont de Saint-Cloud étaient un but de promenade pour les voitures à chevaux et les bateaux-mouches, alors que maintenant ce n'est plus qu'une sortie de Paris.

L'insuffisance du réseau routier de notre région ne fait qu'apparaître; qu'on en juge : la sortie ouest de la capitale que l'on pensait, en 1939, être résolue définitivement par l'autoroute de l'Ouest, à une époque bien récente cependant où l'on comptait au maximum 10.000 véhicules en un jour de fête ou un beau dimanche de printemps sur les différentes routes menant de Paris à Versailles, ne l'est plus. On avait cru voir grand en prévoyant l'autoroute pour 30.000 véhicules, or, c'est maintenant 50.000 véhicules qui défilent dans une journée de pointe !

On conçoit que devant la rapidité de ces changements, la municipalité ne se soit pas hâtée de cristalliser son plan d'extension et que l'administration des Ponts et Chaussées ait reconsidéré la question. C'est une des raisons pour lesquelles les Clodoaldiens ont vu s'élargir très rapidement, grâce à la compréhension des services de l'Etat et aux démarches pressantes de la Municipalité, le boulevard de la République.

Une autre route est prévue qui joindrait le pont de Saint-Cloud au pont de Chatou et qui relierait le rond-point de la Réserve, rue Dailly, au pont des Trois Pierrots. Mais ce projet, qui présente des avantages de circulation évidente, abîmera la propriété de l'Electeur (parc de Noailles) et obligera au remaniement d'un très grand nombre de propriétés riveraines de la future voie, notamment de la majeure partie de la rue du Mont-Valérien.

La Municipalité s'est émue vivement de ce projet et résiste dans toute la mesure du possible. Pour l'instant, elle a obtenu que la rue du Calvaire (chemin départemental) soit améliorée. De plus, l'aménagement d'un

trottoir praticable est prévu. Cette mesure permettra certainement le retardement du projet dont nous venons de parler et peut-être même sa modification ou son remplacement.

Dans un autre ordre d'idées, on s'est rendu compte que le morcellement exagéré des parcelles — s'il permettait la construction de petits pavillons et, par conséquent, l'accès à la propriété de bourses modestes, ce qui est à encourager au plus haut degré — entraîne la disparition de tous les arbres et de tous les vestiges des beaux parcs.

Il n'est pas question de revenir en arrière et le plateau de Montretout, très morcelé mais comportant encore de très nombreux terrains libres, sera entièrement consacré à la construction de petits pavillons, à l'exclusion de maisons de rapport importantes et élevées ainsi que de nouvelles usines, celles qui existent étant sérieusement contenues dans leurs limites actuelles.

Par contre, il existe dans la partie de Saint-Cloud qui confine à Suresnes et aux usines GUINARD, de grands terrains boisés et sans vue qui, eux, sont propres à la construction de grands îlots de bâtiments perdus dans la verdure. Ce n'est donc que de ce côté-là qu'une grande extension de Saint-Cloud peut être prévue, mais là encore, nous ne pensons pas que cela puisse amener une gêne aux habitants de Saint-Cloud qui désirent garder, ce qui est bien légitime, leurs vues sur Paris.

Quant aux espaces verts réservés, ils sont d'ores et

déjà marqués sur le plan d'aménagement déposé au M. R. U. Ils concernent un certain nombre de terrains le long des berges de la Seine qui sont en voie de rapide amélioration, le terrain sur lequel s'édifie actuellement le marché couvert, le stade Hachette, un grand terrain sur le plateau de Montretout où pourront s'édifier une église pour ce quartier et l'agrandissement des services du garage municipal, enfin divers terrains scolaires et la propriété LEYGUES que la ville vient d'acquérir pour la construction du lycée de filles si la combinaison prévue avec l'Etat se réalise ou un groupe scolaire si le Ministère de l'Education Nationale ne donne pas suite à ce projet.

Comme on le voit, cette délicate et passionnante question de l'urbanisme est une des préoccupations les plus grandes et les plus constantes de la Municipalité actuelle, dont le but est de garder à Saint-Cloud son caractère résidentiel et de rendre chaque année, par des réalisations successives, la vie plus agréable à ses concitoyens.

D'heureuses opérations d'urbanisme ont été faites ou sont en cours, parmi celles-ci, nous citerons la rue Charles-Lauer, le square Leclerc (entrée du parc côté de la grille d'Orléans), le square et le stade Kelly, côté avenue Foch et côté rue de Buzenval, la rue Verhaeren, l'entrée du parc de Montretout; l'aménagement des rives de la Seine est en cours avec la réalisation d'un stade; d'autres opérations suivront.

Colonie de Vacances

Le samedi 20 septembre dernier, dès 17 heures, la place de la Mairie était envahie par une foule de parents venus attendre l'arrivée des jeunes colons de Charbonnière. C'était le retour, après deux mois de séjour au château municipal, deux mois passés dans la joie d'une vie d'équipe intéressante et instructive aussi, dans une atmosphère fraternelle où l'autorité incontestée d'un directeur, conscient de la grandeur de sa tâche, sait se faire accepter en faisant appel à la raison et à la conscience de chacun.

Il y a bien quelques « fortes têtes », mais il s'agit de savoir les prendre et ce ne sont pas les moins compréhensifs du bien général, les moins disposés à un effort généreux.

Moniteurs et monitrices ont eu vite fait connaissance avec tout leur petit monde et sont devenus rapidement les grands frères ou les grandes sœurs qui savent organiser et animer les jeux, fabriquer des modèles réduits d'avions, des objets de vannerie ou de tissage, et enseigner autour d'eux le moyen de faire toutes ces jolies choses que la kermesse du 14 septembre nous a mis sous les yeux.

Car, le dimanche 14 septembre, c'était la fête de la colonie et la visite des familles. Trois grands autocars ont conduit à Charbonnière plus de 150 personnes qui ont pu se rendre compte de ce qu'était, pour leurs enfants, une journée de colonie. Dommage que le soleil ait été si avare de ses rayons. Bonne journée quand même, dont chacun se déclarait satisfait, heureux de rapporter tel ou tel objet fabriqué par son enfant.

Dans l'ensemble, cette saison de vacances a été pleinement réussie. Peut-être aurait-il été bon que le temps soit plus clément, mais la pluie a rarement empêché totalement la réalisation des projets, et les beaux jours ont été nombreux, permettant les grands jeux et les promenades dans les bois et la campagne.

Comme chaque année, la colonie s'est divisée en deux périodes.

La première, du 12 juillet au 16 août, comprenait 102 garçons et 57 filles, soit 159 enfants; la seconde, du 16 août au 20 septembre, comprenait 104 garçons et 60 filles, soit 164 enfants totalisant 11.464 journées.

Ces chiffres montrent que, durant toute la durée de la colonie, l'effectif était largement au complet, avec un nombre plus important de garçons, ce qui a obligé à aménager, dans le château, plusieurs petites chambres du dernier étage, celui-ci étant jusque-là, uniquement réservé au personnel.

L'état sanitaire s'est maintenu excellent pendant toute la période, sans aucune maladie grave ni accident.

Tous les enfants nous sont revenus en parfait état, à la satisfaction complète des familles dont plusieurs nous ont dit leur reconnaissance.

Mais ces bons résultats, dont nous sommes fiers et dont nous nous réjouissons, sont le résultat d'efforts nombreux et du dévouement total de tous ceux qui ont, à un titre quelconque, contribué à la marche de la colonie.

M. et Mme MARTIN, directeur et économiste, doivent être ici tout particulièrement remerciés. L'attachement que leur manifestaient les enfants au moment de les quitter, montre bien qu'ils avaient su gagner tous les cœurs, tout en exerçant pleinement leur autorité, toujours bienveillante et compréhensive.

Moniteurs et monitrices, dont plusieurs sont maintenant des habitués de la maison, ont su, eux aussi se faire aimer, et de cela, nous les remercions vivement, de même que nos deux infirmières scolaires toujours si dévouées.

Quant au personnel de service : cuisinière, cuisinier, lingère, serveuses, etc., tous, courageusement, en fournissant souvent un travail long et pénible, ont contribué à la bonne marche de l'ensemble, et assuré à nos enfants des conditions de séjour particulièrement agréables.

N'oublions pas le jardinier — qui a fourni à la colonie plus de 4 tonnes de légumes frais (salades, tomates, etc.), ainsi que 3 tonnes de fruits — et notre régisseur, M. MÉNARD, toujours dévoué et paternel, prêt à toutes les tâches et toujours disposé à rendre service.

Et maintenant, voilà reprise pour tous les enfants, la vie scolaire. Nul doute qu'après de si pleines vacances, ils soient en meilleures dispositions pour l'étude fructueuse, et nous sommes persuadés que l'hiver les trouvera plus résistants et plus forts.

Le but que nous nous sommes fixé aura été, cette année encore, atteint.

Concours de ballons. — Le 14 septembre, tous les enfants ont participé à un concours de ballons, doté de plusieurs prix. Ceux qui auront parcouru les plus longues distances seront primés.

Prière aux familles qui ont reçu des cartes-retour de bien vouloir les remettre à la Mairie (Service social), elles seront rassemblées par M. MARTIN, qui, dans quelques semaines, nous fera connaître le résultat du concours et les noms des heureux gagnants.

Récompenses Scolaires

La promenade offerte aux élèves reçus au Certificat d'Etudes

Les élèves reçus au Certificat d'Etudes et au Concours d'entrée en 6^e des lycées et collèges, ont été conviés par la Municipalité, le lundi 7 juillet, à effectuer un circuit en autocars aux Vaux de Cernay, à Rambouillet et à Montfort-l'Amaury. Plus de 150 jeunes gens et jeunes filles participaient à cette sortie présidée par M. LAURENCE, maire-adjoint.

Le rassemblement fut rapidement effectué, et les cars démarrèrent en direction de l'autoroute de l'Ouest, non sans que M. ROLLIN, maire-adjoint eut, malgré l'heure matinale, souhaité bon voyage aux enfants, et ce souhait a été réalisé puisque, favorisés par le temps, les élèves en garderont certes un très bon souvenir.

Une dernière volée des autocars sur la grande place de Rambouillet, et nous nous présentons à la grille du château. Hélas, une pancarte indique que les visites sont suspendues. Déception. Mais grâce à l'obligeance du gardien principal et de tout le personnel, nous sommes acceptés en deux groupes et pouvons admirer la résidence présidentielle, intérêt accru par le fait que le Président AURIOL doit y séjourner le jour même. Et c'est dans le parc la visite de la laiterie, du pavillon des coquillages, deux curiosités qui malgré leurs dimensions exiguës, laissent une vision agréable, tant les proportions sont parfaites. C'est aussi la visite de la Bergerie Nationale où nous sommes accueillis avec affabilité par le maître-berger, M. MORET, qui fournit d'intéressantes explications sur cette race de moutons : le rambouillet qui soutient sa réputation mondiale sans aucune dégénérescence depuis Louis XVI. Après cette matinée destinée à enrichir le bagage de nos élèves, l'après-midi est consacrée aux jeux dans une clairière de la forêt. Le départ est trop vite donné au gré des joueurs qui s'engouffrent dans les cars en croquant de délicieux chaussons aux pommes qui leur avaient été distribués.

Que dire du retour si ce n'est que Montfort-l'Amaury au soleil couchant, nous a offert l'un des plus beaux panoramas que l'on puisse souhaiter et qu'après un voyage sans incident, les cars, à l'heure exacte, avaient leur course sur la place de la Mairie.

La Distribution des Prix

Dans la Salle des Fêtes, pavoisée aux couleurs nationales pour la circonstance, eut lieu, le mercredi 9 juillet, la distribution des prix aux élèves des écoles communales de la ville.

Dans un discours dépouillé de solennité, M. le Maire rappela aux enfants les vertus de courage et d'audace qui de tous temps sont celles des meilleurs éléments. Il cita le nom de SANTOS-DUMONT, dont le monument commémoratif offert par le Brésil à la France avait été inauguré à Saint-Cloud quelques jours plus tôt, et développant son exemple, il affirma que parmi tant de titres à la notoriété, notre cité pouvait être considérée comme l'un des berceaux de l'aviation.

Les élèves reçurent des mains de leurs maîtres les livres offerts par la Ville, la Caisse des Ecoles ou de généreux donateurs. Des intermèdes charmants de chants et de danses, tous réalisés par les élèves, sous la conduite de leurs professeurs d'éducation physique ou d'enseignement général, prouvèrent s'il en était besoin, que l'initiation aux arts n'est pas délaissée dans nos écoles.

Après la distribution des prix, les membres de la Municipalité, du Conseil municipal et de la Caisse des Ecoles qui y avaient assisté, tinrent à honorer de leur présence une cérémonie simple mais émouvante qui groupait les membres du corps enseignant autour de Madame CLAVEL, directrice de l'École des filles du Centre et de M. LISSE, instituteur à l'école de garçons de Montretout, qui exercèrent pendant de nombreuses années leur mission d'éducateurs parmi nous, et qui étaient admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

Nous souhaitons à Mme CLAVEL et à M. LISSE, une longue et heureuse retraite.

La signalisation dans Saint-Cloud et la circulation sur le Bvd de la République

L'élargissement du boulevard de la République, d'une part, et le développement de la circulation automobile dans Saint-Cloud, d'autre part, posent un problème de signalisation qui n'a pas échappé à la Municipalité, laquelle prend actuellement des dispositions pour assurer la sécurité des piétons et celle des automobilistes eux-mêmes.

Un arrêté municipal vient d'être pris limitant à 50 kilomètres à l'heure au maximum la vitesse des automobiles dites de tourisme sur le boulevard de la République et à 30 kilomètres à l'heure celle des véhicules poids lourds. Des panneaux indiquant la vitesse-limite vont être posés.

Il est demandé à M. le Commissaire de Police et à M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de faire appliquer rigoureusement l'arrêté municipal réglementant la vitesse sur le boulevard et de placer un agent aux passages réservés aux piétons pendant les heures de sortie des écoles pour permettre aux enfants de traverser la chaussée en toute sécurité.

De grands passages signalés par des bandes jaunes en diagonale sont ménagés sur le boulevard à l'entrée, côté place Magenta, au droit de la rue Preschez, de la rue Coutureau et de la rue de Buzenval. Un projet de signalisation lumineuse en vue de placer des feux verts et rouges au carrefour Magenta et au droit de la

rue Coutureau et de l'avenue Foch est en cours d'étude. Nous pensons le réaliser rapidement, tout au moins en ce qui concerne la rue Coutureau. L'amélioration de l'éclairage public dans la partie élargie du boulevard est en cours. Toutes les lampes type Olophane existantes vont être remplacées par des lanternes à fluorescence et il en sera de même au carrefour Magenta.

Des panneaux portant indication « danger » vont être très prochainement placés aux endroits les plus dangereux pour la circulation, à savoir : en haut des escaliers de la gare de Saint-Cloud-Montretout, côté rue Armen-gaud d'une part et côté avenue Pozzo-di-Borgo, d'autre part, à l'angle des rues de Crillon et Montesquiou, au pont des Trois Pierrots, côté rue du Mont-Valérien, au carrefour de la rue du Mont-Valérien et du boulevard de la République, au croisement de la rue de Buzenval et du boulevard et de la rue de Buzenval et de la rue du Camp-Canadien, au carrefour des rues Gaston-Latouche, Calvaire et rue Dailly, à l'angle de la rue du Val-d'Or et quai Carnot et de l'avenue de Longchamp et du quai. Des bandes axiales vont être tracées dans certaines rues.

La rue du Calvaire, qui est en cours d'élargissement en certains points, va être réfectionnée prochainement et le trottoir élargi; l'amélioration de l'éclairage public suivra et nous pensons qu'après l'exécution des travaux, il sera peut-être possible, avec une signalisation appropriée, de supprimer le sens unique, ce qui facilitera grandement la circulation dans Saint-Cloud.

L'année prochaine, avec les crédits de 1953, d'autres mesures suivront.

Création d'un marché de denrées au quartier de la Passerelle

A la demande des habitants du quartier de la Passerelle, il va être créé, à titre d'essai, à compter du 2 novembre prochain, un marché aux denrées qui sera installé sur le boulevard Sénard, entre le passage à niveau et les établissements L. T. C.

Cet emplacement a été choisi parce qu'il se trouve entre deux groupes d'immeubles importants : celui de la Passerelle, d'une part, celui de l'avenue des Platanes en cours de construction, d'autre part, et qu'il est situé dans un endroit où les trottoirs sont assez larges et où il y a des possibilités de dégagement pour les voitures des commerçants. Ce marché sera, en outre, accessible aux habitants des grands immeubles de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Nous avons envisagé d'installer ce marché sous les arcades de la Passerelle de l'Avre mais, après étude plus poussée de la question avec des techniciens, on s'est aperçu que l'emplacement ne convenait pas pour de multiples raisons : manque de places et de dégagements et surtout impossibilité de placer des installations sous un ouvrage qui appartient à la Ville de Paris, etc.

Les jours de fonctionnement de ce nouveau marché seront le jeudi et le dimanche de chaque semaine, de 8 h. 30 à 12 h. 30.

Le concessionnaire des marchés a été invité à amener sur place, pour le 2 novembre prochain, le matériel nécessaire : tables, bancs, piquets, bâches, etc. Ce matériel sera enlevé après chaque marché.

Les commerçants que la question intéresse, pourront se faire inscrire à la mairie — bureau des services techniques — en vue d'obtenir une place, ou au placier sur les marchés.

Détérioration des chaussées et trottoirs

Nous avons très souvent constaté qu'aussitôt après la remise en état d'une rue ou des trottoirs par nos soins, les différents services concessionnaires d'Etat : eau, gaz, électricité, téléphone, avisés pourtant préalablement par nous des travaux entrepris et des dispositions à prendre avant leur exécution, pratiquaient des fouilles, soit pour la réparation, soit pour la pose d'une canalisation ou de câbles. La réfection des tranchées est prise en charge par la Société intéressée mais il n'en demeure pas moins que pendant plusieurs mois, temps nécessaire au tassement des terres, la chaussée ou le trottoir reste en mauvais état. Nous avons fait un gros effort pour la réfection de certains trottoirs et rues et nous ne voudrions pas qu'ils soient vains. Aussi, le Maire a-t-il adressé aux Sociétés en question une lettre leur demandant de prier leurs services : 1° De ne rien entreprendre sans avoir préalablement pris contact avec les services techniques municipaux; 2° D'apporter plus de soin à l'entretien de leurs tranchées.

Les Nouvelles Cantines

Nous venons de mettre en service, à la rentrée des classes, une nouvelle cantine scolaire qui a été aménagée dans les locaux du Centre Culturel, rue des Ecoles, et une nouvelle cantine d'entr'aide ainsi qu'une cuisine commune à ces deux cantines.

La cuisine et la cantine d'entr'aide sont installées dans un bâtiment neuf qui a été construit en annexe au Centre Culturel. Elles remplacent la cantine qui fonctionnait rue de l'Hospice.

La cantine scolaire du Centre, qui fonctionnait dans une salle de classe à l'école de garçons était devenue insuffisante pour le nombre d'enfants y prenant leur repas et ne répondait plus aux conditions d'hygiène voulues.

C'est sur la proposition de la Municipalité que le Conseil municipal décidait, dans sa séance du 12 décembre 1951, de construire un bâtiment neuf et de créer une cuisine commune à ces deux cantines.

Cette opération présente de multiples avantages; elle permet :

- 1° De libérer une salle de classe;
- 2° De caser la cantine d'entr'aide qui ne pouvait plus fonctionner dans ses locaux, lesquels menacent ruine;
- 3° De réaliser de sérieuses économies;
- 4° D'améliorer les repas des bénéficiaires de la cantine d'entr'aide qui recevront les mêmes repas que les enfants de la cantine scolaire au lieu d'avoir simplement une soupe et un légume;
- 5° De faciliter l'organisation des goûters et repas des anciens qui ont lieu au Centre Culturel et à la Salle des Fêtes.

C'est désormais un chef cuisinier qui est chargé d'établir les menus et de préparer les repas dans les deux cantines, qui fonctionnent dans des grandes pièces bien éclairées et bien aérées et parfaitement aménagées avec du matériel neuf. Les tables sont recouvertes en granit Elo et montées sur des pieds à tube. Les bancs sont en chêne avec pieds à tube, ce qui facilite grandement le nettoyage des locaux. Tables et bancs sont empilables, de sorte que si l'on veut utiliser la salle pour d'autres besoins, il est très facile de la débarrasser. La cuisine a été aménagée d'une façon moderne; elle est également claire et bien aérée. Un fourneau à gaz deux

fours, spécialement étudié, a été placé, de même qu'un bac à plonge avec rampe chauffante et un bac à laver la vaisselle. Il y a aussi une machine électrique à éplucher les pommes de terre avec comme accessoire un presse-purée. Nous y ajouterons l'an prochain un tranche-légumes. La vaisselle et les couverts qui étaient en mauvais état ont été remplacés dans les deux cantines par du matériel uniforme, les timbales en aluminium ont été changées par des verres. Les ustensiles de cuisine ont été complétés.

La nouvelle cantine scolaire a fait l'admiration des élèves et des maîtres qui ont plaisir à y prendre leur repas. D'ailleurs, les effectifs des rationnaires ont, en l'espace de quelques jours, augmenté d'un quart par rapport au mois de juin dernier. On compte actuellement 150 enfants à la cantine du Centre.

En ce qui concerne la cantine d'entraide, nous avons dû, à la suite de réclamations formulées par les restaurateurs qui se plaignaient de la concurrence faite par la ville, la réserver aux assistés, indigents et nécessiteux.

Nous donnons dans le présent bulletin des photographies de nos nouvelles cantines ainsi que de la cuisine. Nous pensons que cela intéressera nos lecteurs, surtout quand ils sauront que toutes ces dépenses nouvelles ont été prélevées uniquement sur les fonds libres et sur les crédits d'entretien, donc sans aucune charge nouvelle pour les contribuables.

Voici le menu de la semaine du 6 au 11 octobre 1952 :

LUNDI 6	MARDI 7
Potage poireaux. Saucisse. Lentilles. Crème de gruyère.	Potage lentilles. Œufs pochés sauce Mornay. Pommes de terre rissolées. Pommes.
MERCREDI 8	VENDREDI 10
Potage aux légumes. Bœuf braisé. Carottes au jus. Gâteaux secs.	Potage vermicelle. Poisson. Choux braisés. Raisin.
SAMEDI 11	
Potage garbure. Fricadelles. Pommes sautées. Gâteaux secs.	

Au Centre Culturel et Artistique

D'ici la fin de l'année 1952, deux conférences seront faites au Centre Culturel et Artistique, l'une par M. ZINSOU, vice-président de l'Assemblée de l'Union Française, sur l'Union Française et l'autre par M. GROSCLAUDE, docteur ès-lettres, professeur agrégé au lycée Buffon, président de la Société des Poètes Français, poète et écrivain connu, sur Victor-Hugo, poète social.

Mme ROBINNE-ALEXANDRE, de la Comédie Française, a bien voulu promettre d'illustrer la conférence de M. GROSCLAUDE, par la lecture de pages et de poèmes de Victor-Hugo.

La conférence de M. ZINSOU est fixée au 4 novembre prochain. Pour celle de M. GROSCLAUDE, il y aura lieu de consulter les affiches.

Cinéma éducatif

Les séances de cinéma éducatif, organisées par la Municipalité, reprendront à la Salle des Fêtes, rue Hébert, deux fois par mois, le jeudi à 15 heures, selon une nouvelle formule qui intéressera les petits et les grands.

Elles ont commencé le 16 octobre pour les garçons et se poursuivront le 23 octobre pour les filles.

Bien que réservées plus spécialement aux élèves de

toutes nos écoles, elles seront ouvertes à tous et *gratuites*.

Des films absolument inédits, instructifs et attrayants, seront projetés à chaque séance.

Elles auront lieu en novembre, les jeudis 13 et 20 et en décembre, les jeudis 11 et 18, à 15 heures.

Cours gratuits de sténographie

Nous rappelons que tous les vendredi, à 20 h. 30, dans l'une des salles du Centre Culturel de la rue des Ecoles, fonctionnent des cours gratuits de sténo-dactylographie, sous la direction de Mme CORDIER, qui apporte bénévolement son concours à la Municipalité.

Les inscriptions nouvelles seront reçues au Centre Culturel ou à la Mairie.

Cours d'Enseignement Ménager

Pendant l'année scolaire 1951-1952, il a de nouveau été possible de faire bénéficier un certain nombre de jeunes filles et de mamans de Saint-Cloud, des cours post-scolaires d'enseignement ménager, organisés par la Caisse Centrale d'Allocations Familiales de la Région Parisienne, en accord avec la Municipalité.

Nous rappelons que ces cours s'adressent aux jeunes filles âgées de plus de 14 ans, quelles que soient leurs occupations (apprenties, étudiantes, employées, ouvrières) et aux mamans ne travaillant pas hors de leur foyer.

Depuis le 1^{er} octobre, ces cours ont lieu de la façon suivante :

Pour les mamans : chaque mercredi, à 13 h. 30, au Centre Culturel Municipal, rue des Ecoles.

Chaque mercredi, à 14 heures au Dispensaire des Côteaux, 11, rue Albert-I^{er}.

Pour les jeunes filles : chaque mercredi, à 18 heures, au Centre Culturel Municipal, rue des Ecoles.

Chaque mercredi, à 18 h. 30, au Dispensaire des Côteaux, 11, rue Albert-I^{er}.

Jeudi, à 9 h. 30, au Centre Culturel Municipal, rue des Ecoles.

Jeudi, à 9 h. 30, au Dispensaire.

A chacun de ces cours, des professeurs spécialisés enseignent la coupe, la couture, la confection et la transformation des vêtements, la cuisine, l'économie domestique, l'hygiène alimentaire et médicale, en somme tout ce qui est utile pour savoir bien tenir un foyer.

Les inscriptions sont reçues à la Mairie, Service Social ou dans les cours.

Dispensaire des Coteaux

Nous croyons nécessaire d'apporter une précision complémentaire au bref compte rendu publié dans le dernier numéro du *Bulletin Municipal*, au sujet de l'activité du dispensaire tenu par les Sœurs Servantes du Sacré-Cœur, 11, rue Albert-I^{er}.

Les consultations, vaccinations de nourrissons et les soins donnés aux petits enfants sont assurés par M. le Docteur LOUIN.

Madame la Doctoresse BLIC est chargée des consultations pour les maladies du sang et de la peau.

De plus, sur l'initiative de M. le Docteur DEBAT, le dispensaire a prévu un Centre de Perfusion de P. A. S. (pour le traitement de la tuberculose) qui fonctionnera incessamment.

Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte de parler du dispensaire, pour rappeler la réouverture prochaine, dans ses locaux, des cours d'enseignement ménager organisés avec l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales, pour les mamans et les jeunes filles.

Nous ne saurions trop engager les personnes intéressées à suivre ces cours qui leur permettront d'acquérir des connaissances précieuses pour la tenue et la bonne gestion de leur intérieur.

Festival gymnique au Stade Kelly

Dans le cadre de la Fête Patronale de Saint-Cloud, l'U. A. S. La Clodo, avec le concours de la Municipalité, a organisé, le dimanche 28 septembre 1952, au Stade Kelly, avenue Foch, le 24^e Championnat d'Athlétisme, doté du challenge du « Souvenir ».

Cette manifestation, qui groupait plus de 200 sportifs, tant masculin que féminin, a obtenu ainsi que les années précédentes un vif succès.

Le matin, dès 8 h. 30, une grande animation régnait sur le stade et les épreuves du challenge, âprement disputées par tous les concurrents, se sont poursuivies avec régularité jusqu'à 12 h. 30.

Le palmarès s'établit comme suit :

- Championnat masculin (par équipe), 1^{er} catégorie : 1^{er}, « Réveil d'Essonnes » (détenteur du Challenge).
- Championnat masculin (par équipe), 2^e catégorie : 1^{er}, « La Corbeilloise ».
- Championnat féminin (par équipe), 1^{er}, « Rueil A. C. » (détenteur du Challenge).
- Prix d'Esthétique : 1^{er}, MORIN, d'Aulnay-sous-Bois.

De beaux résultats ont été enregistrés par les gymnases de la Clodo, section ne fonctionnant somme toute que depuis un an à peine. Il faut signaler le bon classement de Noël VIEL, 12^e sur 88 concurrents (2^e catégorie). M. BALESDENT (16^e), puis dans l'ordre : MOROSOLI, POUDOS, S. VIEL, BARD, VONSCHIEDT et REBOISON, jeune plein de qualités, qui fera parler de lui sous peu.

Par équipe, le classement de La Clodo est le suivant : Equipe A, 12^e; équipe B, 16^e.

Le festival gymnique de l'après-midi s'est déroulé devant plus de 300 personnes, parmi lesquelles ont été remarquées : MM. MONSEL, maire-adjoint, chargé des sports; DUCROS, conseiller municipal; JANOT, président de l'Association régionale de gymnastique; DUBOIS, président de la Commission technique; HUET, président de La Clodo et POULAIN, président d'honneur de la Société.

Au cours de cette fête, le numéro de « main à main » présenté par deux gymnases de Mantes-Gassicourt, a été particulièrement applaudi, ainsi que les exercices aux bancs asymétriques de Mlles LAVIGNE et MACABRY, de Rueil A. C., sous la direction de Mme LEMOINE, championne de France, sélectionnée aux Jeux Olympiques d'Helsinki.

Inauguration du deuxième monument SANTOS-DUMONT

Le 4 juillet, en présence de M. le Secrétaire d'Etat à l'Air, de M. le Ministre de l'Air Brésilien, de M. l'Ambassadeur du Brésil et de nombreuses personnalités civiles et militaires, eut lieu à Saint-Cloud l'inauguration de la statue de SANTOS-DUMONT, posée pour la deuxième fois sur son socle, place Santos-Dumont, à Saint-Cloud.

Ce deuxième monument, qui remplace celui qui a

été enlevé pendant la guerre par les troupes d'occupation, a été offert par le Gouvernement brésilien au Gouvernement français, qui en a ensuite fait don à la ville de Saint-Cloud. Il est dû au sculpteur Georges COLIN, à l'éditeur M. PATROUILLEAU et au fondateur des Etablissements DURENNE et VAL D'OSNE.

La cérémonie d'inauguration s'est déroulée en présence des enfants des écoles qui n'ont pas ménagé leurs applaudissements aux troupes de l'Armée de l'Air qui ont défilé impeccablement devant le monument, la musique de l'Armée de l'Air prêtait son concours.

Des allocutions furent prononcées par M. l'Ambassadeur et par M. le Ministre de l'Air du Brésil; par M. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud et par M. MONTEL, Secrétaire d'Etat à l'Air.

Un vin d'honneur, servi dans les salons de la mairie aux personnalités présentes, clôtura cette cérémonie.

De l'allocution du Maire, nous avons retenu les passages suivants :

Parmi les quinze principaux noms auxquels est attachée la conquête de l'air et qui chacun ont marqué une étape, on peut dire que celle franchie par SANTOS-DUMONT a vu les conséquences les plus importantes pour les progrès de l'aviation naissante.

Pendant des millénaires, l'homme s'est posé cette question : « Quand donc tomberont les chaînes qui me rivent au sol ? » et, dès la plus haute antiquité, la légende d'Icare a perpétué ce désir humain de s'affranchir des lois de la pesanteur.

Bien des solutions avaient déjà été trouvées, mais il revenait à SANTOS-DUMONT, d'abord apôtre du plus léger que l'air, de devenir, tout de suite après ADER et les frères WRIGHT, l'homme du plus lourd que l'air.

Tout a été dit pendant cette quinzaine qui lui a été consacrée sur SANTOS-DUMONT et sur ses glorieux compagnons : FERBER, BLÉRIOT, LATHAM, VOISIN, DELAGRANGE, GARROS, VÉDRINES, etc., sans oublier notre ami René CAUDRON, toujours fidèle habitant de Saint-Cloud.

Cette époque héroïque des débuts de l'aviation, qui va de 1903 à 1914, SANTOS-DUMONT l'a dominée. Ce Brésilien a fait à la France l'honneur insigne de choisir Paris et sa banlieue pour théâtre de ses exploits. C'est ainsi que Saint-Cloud, avec son parc de l'Aéro-Club, la pelouse de Bagatelle et le terrain d'Issy-les-Moulineaux, virent ses premiers essais et ses premières victoires.

La grande amitié qui a toujours uni le Brésil et la France s'est trouvée resserrée car SANTOS-DUMONT rassemble en lui les vertus essentielles de nos deux pays.

C'est le 13 septembre 1906 que l'appareil 14 bis de SANTOS-DUMONT quitte le sol à Bagatelle pour un bref saut d'environ 6 mètres de long à 0 m. 70 de hauteur. Ce même appareil reprend l'air le 23 octobre mais, cette fois, c'est le vol triomphal et indiscutable. L'appareil quitte le sol d'une façon telle que les contrôleurs, stupéfaits par le vol, en oublient de contrôler et que la commission n'homologa que le minimum prévu par le règlement pour gagner la coupe ARCHDEACON (encore un habitant de Saint-Cloud), et ce fut 25 mètres.

Puis, le 12 novembre 1906, c'est un nouveau bond de 200 mètres à plus de 5 mètres de hauteur, qui fait enlever à SANTOS-DUMONT le prix de l'Aéro-Club de France. On peut considérer que cette date du 12 novembre 1906 marque vraiment la victoire du plus lourd que l'air.

Ensuite, ce sont les vols de la fameuse « Demoiselle 19 », à Issy-les-Moulineaux.

Ce sera toujours la gloire du Brésil que d'avoir vu naître du côté de Saint-Paul, ce petit Alberto qui, avec un minuscule moteur et un pan de toile a changé la face du monde et a, sinon rapetissé la terre, du moins en a rendu tous les pays, même les plus lointains, aisément accessibles à l'homme moderne.

Mais à cette époque heureuse d'avant la guerre de 1914, le jeune Brésilien, issu d'un sage pays où la guerre est inconnue, ne pouvait prévoir l'usage malfaisant que certaines nations moins civilisées feraient de sa magnifique invention.

C'est ainsi que pendant la dernière guerre, quand il eut vu en 1940 l'usage abominable qui était fait de l'aviation, notamment après le bombardement de Rotterdam qui fit en Hollande des dizaines de milliers de victimes, SANTOS-DUMONT, frappé au plus profond de son cœur, parut, bien à tort d'ailleurs, se sentir responsable de cet affreux carnage et mit fin à ses jours, terminant d'une façon dramatique, mais au fond fière et digne de lui une destinée hors série.

Ce deuxième monument que nous devons à la générosité du Brésil et que nous réinaugurons aujourd'hui, ce monument, qui représente Icare, a été conçu alors que SANTOS-DUMONT était encore vivant.

De même que la cire qui attachait les ailes d'Icare à son corps fondit et entraîna l'imprudent dans la mer, on peut dire

que le destin surhumain de SANTOS-DUMONT le conduisit semblablement à sa fin suprême et par là ce demi-dieu moderne rejoint le demi-dieu de la mythologie.

Je suis fier en tant que premier magistrat de Saint-Cloud, d'adresser à Son Excellence et à M. le Ministre de l'Air du Brésil, le salut de notre ville et d'avoir en ce moment une pieuse pensée pour votre illustre compatriote. Je suis heureux aujourd'hui de vous exprimer les sentiments d'amitié de tous les habitants de Saint-Cloud et vous adresser tous nos remerciements pour la magnifique statue dont vous avez fait présent et qui rappellera toujours ici l'émouvant envol d'Alberto SANTOS-DUMONT.

Permettez-moi pour terminer de vous dire quatre vers du magnifique poème dédié à SANTOS-DUMONT par M. Jean-Michel RENAITOUR. Il dit parlant de notre héros :

*Il aimait sa patrie, et pourtant c'est en France
Qu'il se sentit plus apte à conquérir l'azur !
Le Brésil ne saurait être jaloux, je pense,
Si nous sommes très fiers de son héros très pur ?*

INFORMATIONS DIVERSES

LISTE ELECTORALE

Il est rappelé que la liste électorale, arrêtée chaque année au 31 mars, sert pour toutes les consultations électorales qui peuvent survenir jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Elle est composée de l'ancienne liste modifiée par des inscriptions nouvelles, des radiations de divers ordres et des rectifications, mais il ne faut pas perdre de vue que les seuls éléments retenus sont ceux qui ont été connus à la date limite de révision, date annoncée chaque année par voie d'affiches et qui est généralement, le 4 février.

Toute demande déposée après cette date limite ne peut avoir d'effet que sur la liste de l'année suivante. Ce n'est d'ailleurs pas une réglementation nouvelle, car elle existe depuis fort longtemps mais le public l'ignore en général et c'est pourquoi nous nous permettons, à nouveau, de le rappeler au présent bulletin.

Nous prions donc instamment les personnes qui ont une rectification quelconque à faire apporter à la liste électorale, élément de base pour la confection des cartes d'électeurs, de vouloir bien déposer leur requête, soit verbale, soit écrite, à la Mairie, 2^e bureau, avant la date limite qui est celle du 4 février.

Nous rappelons, en outre, que les inscriptions sur la liste électorale sont reçues à la Mairie, toute l'année, et qu'il faut avoir 21 ans révolus, le 31 mars de l'année d'établissement de la liste. A part les jeunes gens inscrits sur le tableau de recensement de leur classe, aucune inscription ne peut être faite d'office.

En conséquence, nous invitons les futures électrices qui atteindraient 21 ans, au plus tard le 31 mars prochain et les nouveaux Clodoaldiens, à se faire inscrire dès à présent à la Mairie, en présentant des pièces d'identité ainsi qu'un certificat de domicile.

TAXES SUR LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE A CLAVIER ET TAXES SUR LES CHIENS

Les personnes qui possèdent ou détiennent des pianos, orgues, harmoniums, depuis le 1^{er} janvier 1952, ainsi que celles qui possèdent des chiens, sont tenus, conformément aux dispositions légales, d'en faire la déclaration à la Mairie, 2^e bureau, entre le 15 octobre et le 15 novembre.

Les déclarations produisent leurs effets jusqu'à déclaration contraire et les taxes continuent à être perçues sur la base de l'année précédente.

En conséquence, les personnes qui ne possèderaient plus ni instruments de musique à clavier, ni chiens et qui voudraient obtenir une détaxe, voudront bien en faire la déclaration à la Mairie, pendant la période indiquée ci-dessus.

Journée Nationale des Vieillards du 26 Octobre 1952

Le dimanche 26 octobre, une quête sera faite sur la voie publique au profit des vieillards.

Est-il bien nécessaire d'en démontrer ici l'utilité ? Chacun connaît, dans son entourage, de nombreux vieillards qui, après avoir consacré leur vie entière au travail, à l'usine ou au foyer, se trouvent maintenant en face de difficultés considérables et, du fait de circonstances totalement indépendantes de leur volonté, dans une situation d'indigence douloureuse.

Il n'est pas un homme ou une femme doué d'un peu de cœur qui ne veuille contribuer à atténuer tant de misères et de souffrances.

C'est le but de cette « Journée des Vieillards » du 26 octobre qui sera, nous n'en doutons pas, pour tous nos concitoyens, une occasion de manifester leur reconnaissance et leur sympathie à tous ceux qui ont, durant toute leur vie, travaillé et souffert, et un moyen d'apporter un peu de douceurs à tant de nos « Anciens » qui en ont tant besoin.

A l'appel de la Municipalité, un Comité a été constitué qui comprend les représentants de tous les groupements locaux qui s'intéressent habituellement, à un titre quelconque, au sort malheureux des « Anciens » : le « Parrainage des Vieillards », avec Mme LORRAIN, « L'Association des Vieux Travailleurs », avec Madame BRUNETEAUD, la « Croix-Rouge » avec M. HOUEY, la « Conférence Saint-Vincent de Paul » avec M. LANDRE, la « Société de Secours Mutuels » avec M. ANDRÉ, l'« Association Générale des Familles » avec M. RHONE, les « Scouts » et les « Guides de France ».

Au cours d'une réunion tenue à la Mairie, le 4 octobre, les tâches ont été réparties et, dans un excellent esprit de collaboration amicale, chacun est décidé à faire le maximum d'efforts pour que la journée du 26 octobre soit fructueuse.

Il appartient aux habitants de Saint-Cloud de faire le nécessaire pour que les troncques qui leur seront présentés soient totalement remplis d'offrandes généreuses et que le Comité puisse répartir entre tous les bénéficiaires une somme convenable qui témoignera de la générosité, de la reconnaissance, de la sympathie, en un mot de l'esprit de fraternité qui anime toute la population clodoaldienne.

A tous, nous disons d'avance : merci.

A propos d'une ligne d'Autobus pour desservir le haut de Saint-Cloud

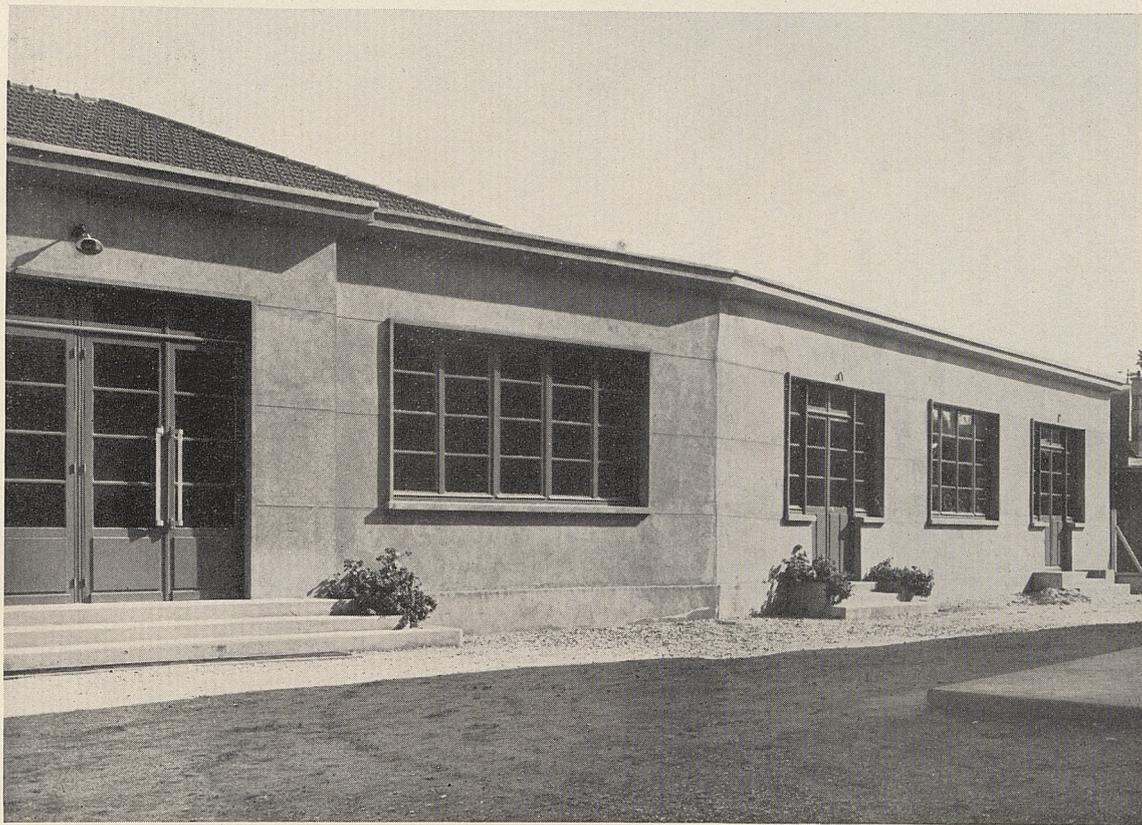
A différentes reprises et à la suite de vœux émis par le Conseil municipal de Saint-Cloud, le Maire est intervenu auprès des autorités compétentes pour obtenir le prolongement jusqu'à la place Magenta et même jusqu'à la Porte Jaune, d'une des lignes d'autobus aboutissant place Georges-Clemenceau (voir *Bulletin Municipal* n° 33, de mars-avril 1949) et chaque fois il fut répondu par une fin de non recevoir.

Le 23 avril 1952, le Conseil municipal de Vaucresson a, de son côté, émis un vœu tendant à obtenir le prolongement jusqu'à la gare de Saint-Cloud-Montretout de l'une des lignes en question.

Nous venons d'avoir connaissance de la suite donnée à ce vœu par une lettre adressée le 26 septembre 1952 par M. le Préfet de Seine-et-Oise à M. le Maire de Vaucresson, lettre ainsi conçue :

Le 16 mai dernier, vous avez fait déposer dans nos services, une délibération du 25 avril, par laquelle le Conseil municipal a émis un vœu tendant à obtenir le prolongement de la place

Nouvelles Cantines



*Le nouveau bâtiment contigu au Centre Culturel, abritant la cuisine et la cantine d'entr'aide
Au premier plan, la fenêtre de la pièce aménagée pour la cantine scolaire*



La cantine d'entr'aide



La cantine scolaire



Le chef cuisinier en pleine action dans la nouvelle cuisine



Les rationnaires filles et garçons du groupe du Centre dans leur nouvelle cantine scolaire

Georges-Clemenceau à Saint-Cloud jusqu'à la gare de Saint-Cloud (lignes de Paris-Saint-Lazare à Versailles et à Saint-Nom-la-Bre-tèche), de l'une des deux lignes suivantes de la Régie Autonome des Transports Parisiens :

N° 52, Paris (République)-Saint-Cloud.

N° 72, Paris (Hôtel de Ville)-Saint-Cloud.

Dès le 26 mai, je n'ai pas manqué de transmettre ce vœu à M. le Président de l'Office Régional des Transports Parisiens, aux fins d'examen, la commune de Saint-Cloud se trouvant située dans la région des transports parisiens créée par la loi du 21 mars 1948.

En réponse à cette communication, M. le Président de l'Office Régional des Transports Parisiens vient de me faire connaître par lettre du 5 septembre, que la Société Nationale des Chemins de Fer et la Régie Autonome des Transports Parisiens consultées, ont toutes deux émis un avis défavorable à cette mesure.

La première fait valoir la concurrence qui serait faite à ses propres services et la seconde invoque des raisons techniques et financières à l'encontre de l'opération précitée.

C'est pourquoi, compte tenu spécialement des règles de coordination que l'Office Régional est tenu d'appliquer entre les différents transporteurs, il ne paraît pas possible de réserver une suite favorable au vœu formulé.

Je vous serais obligé de vouloir bien porter ces indications à la connaissance du Conseil municipal.

Le Directeur des Affaires Communales,

Pour le Préfet :

Signé : « Illisiblement ».

Dans sa séance du 1^{er} octobre, le Conseil municipal de Vaucresson a été unanime pour protester contre cette réponse. Nous en saisissons le Conseil municipal de Saint-Cloud en lui demandant de s'associer à cette protestation.

N'est-il pas inadmissible en effet, qu'un service public nationalisé comme la S.N.C.F., oppose un refus à une demande d'intérêt général bien facile à satisfaire, en motivant le refus parce que le raccordement demandé à la R.A.T.P. ferait concurrence à ses propres services ?

Nous ignorions que les entreprises de transports nationalisées avaient à redouter une concurrence mutuelle, tandis que le Ministre des Travaux Publics (leur ministre), proclame la coordination du rail et de la route.

Quant à la réponse de la R.A.T.P., il est permis de se demander de qui elle se moque. De nombreuses lignes privées ou départementales d'autobus parcourent dans les deux sens la rue Gounod.

La conclusion de la lettre de M. le Préfet mérite elle aussi d'être reprise puisqu'elle met en cause des règles de coordination que l'Office régional est tenu d'appliquer entre les différents transporteurs. Cet Office régional de coordination serait-il transformé en Office régional d'interdiction de liaisons entre les différents transporteurs ?

La fréquence des trains S.N.C.F. en gare de Saint-Cloud permettrait de ne rien changer aux horaires de la R.A.T.P.

La raison financière évoquée par la R.A.T.P. est mauvaise, l'affluence serait plus grande entre la place Georges-Clemenceau et la gare, qu'entre les portes de Paris et le pont de Saint-Cloud.

Distinctions Honorifiques

Nous avons relevé dans différents documents officiels, les promotions ci-après :

Légion d'Honneur

Officiers

M. BILLARD Léon, René, Directeur de la Dette Publique au Ministère des Finances, Conseiller municipal de Saint-Cloud, titres exceptionnels, décret du 24 juillet 1952.

M. SABATIER Emile, administrateur de sociétés, 3, rue Montesquiou, à Saint-Cloud, décret du 22 juillet 1952.

M. PASCAL Ernest, Edouard, ingénieur, 105, avenue du Maréchal-Foch, à Saint-Cloud, décret du 21 décembre 1951.

Chevalier

M. LEROUSSEAU Georges, journaliste sportif, 11 bis, avenue de la Pommeraie, à Saint-Cloud.

Croix de Guerre et Médaille des Evadés

M. MONSEL, négociant, maire-adjoint de Saint-Cloud, décret du 6 juin 1952, Médaille des Evadés et Croix de Guerre avec étoile de bronze.

Médaille d'Honneur d'Or de l'Education Physique et des Sports

M. COUCKE Alfred, 121, rue des Tennerolles, à Saint-Cloud, arrêté du 2 février 1952 du Ministre de l'Education Nationale.

Officiers de l'Instruction Publique

Arrêté du 23 juin 1952, du Ministre de l'Education Nationale :

M. DUMAS Lucien, proviseur au lycée de Saint-Cloud.

M. LABIGNE Fernand, professeur au lycée de Saint-Cloud.

Mlle LEROY Germaine, directrice de l'école des filles des Coteaux.

Officiers d'Académie

M. BAGLIN Henri, professeur au lycée.

Mlle BROCARD Berthe, directrice de l'école maternelle de Montretout.

M. FRIBOURG Jean, professeur au lycée.

M. GONON Louis, maître d'éducation physique au lycée de Saint-Cloud.

M. LEPINOY Paul, professeur au lycée de Saint-Cloud.

Mérite Social

Officier

M. POSTE Louis, 11 bis, rue de Montretout, vice-président de la Société Mutualiste François-Xavier, à Saint-Cloud.

Chevalier

Arrêté du 7 juillet 1952 du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale :

M. LESNE Simon, 34, rue d'Orléans, secrétaire de la Société Mutualiste des Médailleurs Militaires de Saint-Cloud.

Médaille d'Honneur Agricole

Arrêté du 10 juillet 1952 de M. le Ministre de l'Agriculture :

M. JOLY Etienne, 54, rue Jacoulet, caissier au P.M.U.

Médaille d'Honneur du Travail

Arrêté préfectoral du 12 juillet 1952 :

Médaille d'Argent

M. BLÉRIOT Maurice, chef d'équipe outillage à la R. N. U. R., 1, rue des Ecoles.

M. BOUILLOUX Charles, facturier-comptable à la Société Anonyme des Malteries Franco-Belges et Moulins de Prouvy, 14, rue Coutureau.

M. BUTTIFANT Charles, contremaître aux Etablissements Pompes Guinard, 34, rue Sevin-Vincent.

M. CAUBET Jean, chauffeur-livreur à la Cie REAL, 14, rue Dailly.

M. GALLAYRAN Roland, chauffeur aux Laboratoires BRUNET, 30, boulevard de la République.

Mlle GARCHERY Catherine, piqueuse à la Société Contrôle PARAGON, imprimerie MOMMENS, 20, rue Royale.

Mlle GIROUX Louise, repasseuse chez M. LE GOFF, blanchisseur, 11, avenue Foch.

M. LANDRIEUX Louis, directeur commercial à la Société d'Exploitation des Etablissements DARRASSE Frères, 1, rue Vauguyon.

M. MENARD Henri, agent technique à la Société Anonyme André CITROEN, 122, rue de la Porte-Jaune.

M. TREFFOT Paul, ajusteur à la Cie Française des Automobiles de Place, 34, avenue Bernard-Palissy.

M. BRUNETEAUD Auguste, chef ouvrier à l'E. et G.D.F., 23, rue Ferdinand-Chartier.

M. PAYET Maurice, chef de division à l'E. et G.D.F., 100, boulevard de la République.

Argent, Vermeil et rappel de Vermeil

Mme BOUILLAGUET Jeannette, employée chez Madame GAGNE, 12, rue de Montesquiou.

Nous adressons à tous ces récipiendaires nos plus vives félicitations.

Le Grand Prix de Rome de gravure en taille douce

L'Académie des Beaux-Arts a rendu, dans le courant du mois de juin 1952, son jugement sur les Prix de Rome de gravure en taille douce.

M. Lucien GUEZENNEC, né le 22 décembre 1914, à Paris, demeurant 112, boulevard de la République, à Saint-Cloud, a obtenu le premier second grand Prix.

Nous lui adressons, avec nos compliments, toutes nos félicitations.

LE NOUVEAU PROVISEUR DU LYCÉE DE SAINT-CLOUD

Le nouveau proviseur du Lycée de Saint-Cloud, M. BLÉRIOT, est originaire du Pas-de-Calais. Il a été élève au Collège d'Arras, étudiant à Lille où il a passé sa licence de lettres (anglais), il a été ensuite étudiant à Paris (Sorbonne) et il est agrégé d'anglais.

Il a été professeur successivement au collège de Cassel (Nord), au lycée de Saint-Omer (Pas-de-Calais), au lycée Jacques-Decour, à Paris.

Nommé proviseur à Coutances (Manche), il y est resté 12 ans. Il a été ensuite 3 ans proviseur à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Les qualités d'administrateur qu'il a montrées à Coutances et à Marseille, sont un sûr garant, qu'il continuera à Saint-Cloud la tradition de ses prédécesseurs, particulièrement celle de M. DUMAS, qui nous a quitté avec un avancement mérité, pour diriger le lycée J.-Decour, à Paris.

AU COURS COMPLÉMENTAIRE DE JEUNES FILLES DU CENTRE

Mme CLAVEL, directrice de l'Ecole des filles et du Cours complémentaire du Centre, a pris sa retraite au mois de juillet dernier.

Nous croyons savoir et nous nous en félicitons, qu'elle restera Clodoaldienne. Elle laisse à ses élèves et à ceux qui l'ont connue, le souvenir d'une excellente directrice. Elle est remplacée par une de ses anciennes élèves, Mlle JASMENT, qui connaît bien notre région puisqu'elle a vécu à Sèvres et a enseigné au cours complémentaire de Sèvres. Elle est du reste ancienne élève de l'Ecole Normale de Filles de Saint-Germain-en-Laye. Elle a dirigé trois écoles en Seine-et-Oise, notamment celle de Goussainville, avant de venir dans notre cité.

Nous lui souhaitons la plus cordiale des bienvenues.

LE NOUVEAU COMMISSAIRE DE POLICE A SAINT-CLOUD

Pour succéder à M. René SAINT-MARCOUX, qui ne laisse dans notre ville que des regrets, et qui a obtenu un avancement mérité puisqu'il a été nommé Chef de la Sûreté de Rouen et de sa banlieue, adjoint au Commissaire divisionnaire, Commissaire central à Rouen, l'Administration a choisi M. Marc PAILLARD, Commissaire de police depuis 1944.

M. Marc PAILLARD, qui est d'origine universitaire et qui a fait brillamment la dernière guerre dans la division commandée par le général ARLABOSSE, a été attaché au cabinet du Secrétaire général pour la police à Limoges, avant d'être nommé à Pontoise où il était Chef de circonscription.

Spécialiste des questions routières, il a été muté en qualité de Commissaire de police de Saint-Cloud. Chef de la circonscription de Saint-Cloud, avec juridiction sur l'autoroute.

Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue.

A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE SAINT-CLOUD

Aux divers concours d'agrégation de l'année 1952, 26 élèves de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud ont été reçus.

L'école avait compté 41 admissibles.

A L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE SAINT-CLOUD

Le Pasteur Roger Casalis nous a quittés

Au moment de quitter Saint-Cloud, le Pasteur et Madame Roger CASALIS, prennent congé des habitants de la ville, de la Municipalité et des autorités et les remercient de la bienveillance qu'ils leur ont témoignés pendant les sept années de leur séjour dans cette cité à laquelle ils resteront toujours attachés.

M. Roger CASALIS a été nommé directeur de la Société des Ecoles du Dimanche de France, dont le siège est à la librairie protestante, 140, boulevard Saint-Germain, à Paris (6^e).

Le successeur de M. CASALIS est le pasteur Emile FABRE qui vient de Lille, précédé d'une excellente réputation.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

LES SCOUTS DE SAINT-CLOUD ONT 30 ANS

La troupe scout de Saint-Cloud, l'une des plus anciennes de France, fête cette année son trentième anniversaire.

C'est en effet en 1922, à l'exemple de plusieurs groupes déjà lancés à Paris et en province, que quelques jeunes de Saint-Cloud commencèrent à appliquer et à mettre en pratique les méthodes d'éducation préconisées par celui qui fut le grand fondateur du scoutisme : Lord Baden Powell.

Pendant la guerre de 1914-1918, alors que seuls les vieillards, les femmes ou les enfants restaient loin du front, le chanoine CORNETTE se pencha sur le sort de ces derniers et grâce à son impulsion, le scoutisme se développa rapidement. Après quelques inévitables tâtonnements, il connut après la guerre un énorme succès parmi les jeunes; cette méthode d'éducation, basée sur la découverte de la nature, de sa vie simple mais rude, sur le service d'autrui, sur la vie d'équipe, enthousiasma bien vite la jeunesse désireuse de s'évader du conformisme et de la vie artificielle des cités modernes.

Au cours de ces trente années, beaucoup de jeunes garçons de Saint-Cloud, devenus maintenant des hommes, se sont formés à cette école, et bien qu'ils ne participent plus à la vie scout active, sont restés marqués par cette formation si particulière qui tendait à faire d'eux, avant tout, des hommes de devoir.

Les scouts clodoaldiens ont décidé de fêter tout spécialement leur trentième anniversaire, le dimanche 9 novembre.

Désireux d'associer la population à la célébration de ce qui est pour eux un grand évènement, ils invitent cordialement tous les Clodoaldiens à assister et à participer aux manifestations publiques qu'ils organisent, et dont voici le programme :

9 heures : grand-messe solennelle à l'Eglise.

10 h. 30 : cérémonie scout, place de la Mairie.

11 h. 30 : grand jeu en ville.

14 h. 30 : inauguration d'une exposition sur le scoutisme, Centre Culturel, 14, rue des Ecoles.

15 h. 30 : grande fête publique et gratuite, Salle Municipale.

Les scouts espèrent que les Clodoaldiens viendront nombreux faire connaissance, s'ils ne l'ont déjà fait, avec la vie scout et ils s'efforceront de leur montrer que le scoutisme reste l'un des meilleurs moyens d'éducation de la jeunesse.

A LA MÉMOIRE du Sergent Lawrence Russel Kelly

Le 20 août dernier, en mémoire des Américains tombés pour la libération de Paris, sous les auspices du Comité du Kelly Memorial, avait lieu aux Invalides, au tombeau de Napoléon, une émouvante cérémonie du souvenir, en présence du représentant de M. le Président de la République, de plusieurs ministres et de différentes personnalités civiles et militaires, en présence aussi des plus grands invalides et du Kelly Memorial, dont Mlle Marcelle THOMAS, docteur en pharmacie à Saint-Cloud, est la présidente.

Le général LESCHI, ancien déporté de Buchenwald, directeur des services techniques de la Radiodiffusion Française, remit la couronne du souvenir à M. Leo E. JOLIN, Commandeur de l'American Legion, qui la confia à une hôtesse de l'air de la T. W. A.

Le Commandeur de l'American Legion de Washington et M. Emmanuel TEMPLE, Ministre des Anciens Combattants, déposèrent la couronne au cimetière d'Arlington sur la tombe du Sergent Lawrence Russel KELLY, qui symbolise pour les Français, dans sa pure et grandiose simplicité, l'enthousiasme, le courage, la noblesse de cœur, en un mot tout l'idéalisme américain. Il aimait ses amis les Français qu'il donna sa vie pour eux.

M. Maurice SCHUMANN, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, prononça aux Invalides l'allocution suivante :

Mademoiselle, Mesdames, Messieurs,

Il est mort en Amérique mais il est mort pour la France. Il dort au cimetière militaire d'Arlington, mais il repose aussi dans le cœur de Paris.

Lawrence Russel KELLY, laissez-moi vous apporter avec et avant l'hommage du Gouvernement de la République, celui des Français qui se souviennent d'avoir été vos compagnons.

Rares étaient ceux qui, dès le 6 juin 1944, eurent l'honneur de porter, sur les plages de Normandie, l'uniforme de la France. Nous savions bien, cependant, que parmi nos frères d'armes américains et britanniques, nous n'étions que des mandataires d'une armée sans uniforme qui, déjà, sortait de l'ombre où elle n'avait jamais ralenti le combat. Mais, le 25 août 1944, les proportions étaient renversées et, avec elles, le symbole.

Le commandement interallié avait voulu qu'une division française prêtât, la première, main-forte à Paris insurgé. Mais, quand aux premières heures de l'après-midi, après avoir remonté les Champs-Élysées vides et pourtant habités par un frémissement sourd, nous parvinmes au Soldat Inconnu, quelle joie nous eûmes de retrouver une avant-garde américaine qui, au même instant, accourait au même rendez-vous.

Une âme commune était là : c'était celle de Lawrence KELLY qui, quelques heures plus tôt était tombé sur le pont de Saint-Cloud et qui, terrassé par les blessures auxquelles il devait succomber, lisait dans vos yeux, chère Fondatrice du Kelly Memorial, la gratitude de la France.

Deux fois volontaire : une première fois quand il aurait dû être trop jeune pour le service, une seconde fois quand il aurait dû être trop vieux pour le combat, Lawrence KELLY offrait une ressemblance morale avec ces soldats, eux aussi volontaires, de Bir-Hakem et de Koufra, qui, eux aussi, choisirent le risque suprême sans y être contraints par aucune loi humaine. A ceux qui lui eussent représenté que l'enjeu de cette bataille n'était pas la délivrance de sa propre patrie, KELLY, sans doute, eut opposé son destin et son instinct d'homme libre; cette réponse suffisait et elle suffit encore à tout.

Les desseins de conquête ou d'agression se nourrissent toujours d'une seule et même espérance : éloigner l'Europe de l'Amérique; isoler l'Amérique de l'Europe; empêcher la statue de la Liberté de porter son regard vers le berceau de la liberté.

KELLY est mort pour transformer définitivement cette espérance en illusion : qu'il dorme en paix.

Si aucun Américain n'ignore plus que l'isolement de l'Amérique serait une manière de suicide, de plus en plus rares sont les Européens qui ne savent pas que l'isolement de l'Europe serait une promesse de servitude.

En conférant la valeur d'un émouvant symbole à l'ouvrier américain qui, fier de tomber pour la libération de Paris, fit de sa mort un sacrifice, le Kelly Memorial nous rappelle, d'année en année, les deuils, les gloires et les périls qui rendent indestructible une alliance plus ancienne que les Etats-Unis eux-mêmes et c'est pourquoi la voie qui relie le cimetière d'Arlington au Dôme des Invalides est une Voie sacrée.

NÉCROLOGIE

Mme Veuve Pierre LORRAIN, ancien conseiller municipal, présidente de l'Œuvre de Parrainage des Vieux de Saint-Cloud, a eu la douleur de perdre son père, M. Léon LECLERCO, décédé à Saint-Cloud, le 23 septembre dernier.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 26 septembre, dans la plus stricte intimité et l'inhumation dans le caveau de famille.

Nous présentons à Mme LORRAIN nos sincères condoléances.

M. Robert DELONCLE, Croix de Guerre 1939-1945, Chef de service à la Compagnie française Thomson-Houston, est décédé subitement, le 28 juin, à l'âge de 39 ans.

Ce jeune homme plein d'avenir, était le fils de M. Pierre DELONCLE, l'écrivain colonial connu et de Mme Pierre DELONCLE (12, rue du Mont-Valérien, à Saint-Cloud). Il était le beau-frère du capitaine DES MOUTIS, de l'E.M. des troupes du Maroc, à Rabat.

Nous présentons à toute sa famille nos vives condoléances.

M. Louis SIVRAIS a été inhumé à Saint-Cloud, le 9 août 1952.

C'était une personnalité très connue et très estimée dans notre ville.

Bien qu'il eut demandé que ses obsèques fussent célébrées dans la plus stricte intimité, de nombreux Clodoaldiens ont tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

Nous présentons à Mme Louis SIVRAIS, sa veuve, et à sa famille, nos sincères condoléances.

Le 25 août ont eu lieu les obsèques de Mme Vve Eugène JABOIN, 111, avenue Foch.

Nous présentons à ses proches, notamment à la famille GAUDRY et à Mme et M. COLIN, conseiller municipal, nos vives condoléances.

MORT d'HENRI POUSSEUR

Au moment de mettre sous presse, nous avons appris la mort de M. Henri POUSSEUR, Conseiller municipal de Saint-Cloud, décédé à Paris.

M. POUSSEUR, ancien sergent d'infanterie et du génie, était Médaillé Militaire, Croix de Guerre 1914-1918, avec des citations élogieuses, Il disparaît à 59 ans, en pleine force.

A sa veuve, à ses deux jeunes enfants, à ses frères et sœur, à sa famille, à ses nombreux amis, nous présentons nos vives condoléances.

Ses obsèques ont eu lieu en l'église de Saint-Cloud, le 15 courant. L'affluence était nombreuse. Le Conseil Municipal, à peu près au complet, était présent.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Vaucresson dans le caveau de famille.

La famille de M. POUSSEUR est aussi connue qu'estimée dans notre ville et dans la région. Le défunt y gérait une entreprise familiale de déménagement, après avoir été entrepreneur de travaux publics à Saint-Quentin.

Sa conduite à la guerre fut des plus brillantes, ainsi que l'a rappelé au nom des Médaillés Militaires, M. HARDOUIN.

Partout il affirmait ses qualités d'ordre et de méthode et ses interventions au Conseil Municipal étaient toujours marquées au coin du bon sens.

C'est ce qu'a exprimé M. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud, dans un suprême adieu à son collègue.

MORT AU CHAMP D'HONNEUR

L'adjudant DENECHAUD est décédé en captivité en Indochine, le 19 décembre 1951.

L'adjudant DENECHAUD, du 3^e Régiment de la Légion, Médaillé Militaire, deux fois cité, Croix du Mérite Colonial, avait pris une part glorieuse depuis 1940 aux campagnes d'Afrique du Nord, d'Italie, d'Alsace et d'Extrême-Orient.

Il s'était particulièrement distingué à Caobang où il fut fait prisonnier par le Vietminh, le 6 octobre 1950.

Nous présentons nos condoléances attristées à son beau-frère, M. PONS, 9, rue des Terres-Fortes, à Saint-Cloud et à sa sœur, Mme PONS.

Compte-rendu Analytique de la Séance du Conseil Municipal

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 1952

Présents : MM. CHAVETON, maire, MONSEL, ROLLIN, LAURENCE, DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, CLÉMENTEL, CHAUVEAU, GALATAUD, GUEDON, DESPLANQUES, LE GUEN, FINELLE, BILLARD.

Excusés : MM. SCHREDER, BERGER, POUSSEUR.

Absents : Mme NOSLEY, MM. COMEAU, CADET.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947,

les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. SCHREDER a donné pouvoir écrit à M. ROLLIN.

M. BERGER a donné pouvoir écrit à M. LAURENCE.

M. POUSSEUR a donné pouvoir écrit à M. MONSEL.

Secrétaire de séance : M. Michel DEVÈZE qui a été élu par 18 voix et 6 abstentions, celles de MM. GALATAUD, DESPLANQUES, GUEDON, LE GUEN, FINELLE, BILLARD.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire adresse, tant au nom de l'Assemblée qu'au nom de la population, ses vives félicitations à M. MONSEL, premier adjoint, qui a reçu la Croix de Guerre avec étoile de bronze ainsi que la Médaille des Evadés et à M. BILLARD, conseiller municipal, qui a été promu officier de la Légion d'Honneur.

Le procès-verbal de la dernière séance donne lieu, comme d'habitude, à une discussion qui a duré plus d'une heure. M. LE GUEN déclare, au nom du parti socialiste, qu'il votera contre le procès-verbal dans lequel les motions qui ont été présentées par lui-même et par M. GUEDON n'ont pas été reproduites *in-extenso* ou l'ont été d'une façon fantaisiste. Il s'abstiendra de présenter des motions dont on paraît se moquer et s'indigne contre la façon de procéder de la majorité, qui n'est pas conforme, dit-il, à la démocratie républicaine. Il en référera, si nécessaire, à l'autorité supérieure.

M. GUEDON joint sa protestation à celle de M. LE GUEN pour les mêmes raisons.

M. BILLARD indique que le procès-verbal ne reflète pas véritablement la séance du 24 juin. Il se propose de dresser un procès-verbal qui serait confronté avec le document officiel.

M. GALATAUD déclare que le procès-verbal est beaucoup plus tendancieux que les précédents qui n'étaient pourtant que des comptes rendus analytiques. Il signale que les interventions communistes concernant l'exploitation du marché de Montretout en régie, les remarques faites par M. COMEAU à la Commission des travaux au sujet de l'éclairage et par lui-même sur les appellations de rues et les secours accordés aux combattants d'Indochine n'ont pas été interprétées correctement et suffisamment développées.

Il rappelle avoir dit :

- Qu'il y avait lieu de rechercher s'il ne serait pas possible de mettre en régie directe le marché couvert de Montretout ;
- Qu'il n'était pas d'accord pour donner à une rue de Saint-Cloud le nom de « Rue du 18 juin » parce que le général DE GAULLE avait trahi la Résistance ; e
- Que la meilleure aide à accorder aux combattants d'Indochine c'était de faire cesser la « la sale guerre » qui se déroule au Viet-Nom.

Il dit que, dans ces conditions, il demande la rectification au procès-verbal et qu'il votera contre.

M. DEVÈZE, secrétaire de séance, signale qu'il n'est pas un magnétophone vivant et qu'il ne lui est, par conséquent, pas possible d'enregistrer tout ce qui se dit souvent à bâtons rompus pendant quatre heures de débat. Il indique qu'il fait de son mieux et qu'il n'est nullement dans ses intentions d'étouffer les dires de la minorité puisqu'il ne manque pas de faire état des interventions de ses membres, mais qu'il est très difficile d'interpréter la pensée de chacun. Il fait remarquer que les séances sont publiques et que les travaux de l'Assemblée communale ne semblent pas passionner les amis de l'opposition qui n'ont envoyé personne dans la salle. C'est donc qu'ils se satisfont de la lecture du procès-verbal. M. DESPLANQUES réplique alors que la majorité n'a pas non plus de représentants dans la salle, puisque celle-ci est totalement inoccupée.

M. le Maire indique qu'il n'y a pas qu'à Saint-Cloud que les procès-verbaux donnent lieu à des discussions de ce genre, que dans les communes plus importantes et mieux organisées, les mêmes difficultés sont rencontrées. Il constate tout simplement que les minorités, qui dans un régime démocratique, devraient s'incliner, ne sont jamais satisfaites, quelle que soit la façon de faire des majorités. Il ajoute qu'à Saint-Cloud, on a tout essayé, sans jamais pouvoir satisfaire la minorité et que ce n'est pas à

quelques mois des élections que l'on arrivera, quoi qu'on fasse, qu'il appartiendra aux électeurs de juger.

Le procès-verbal, mis aux voix, est approuvé par 18 voix contre 6.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEL, LAURENCE, ROLLIN, DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, CLÉMENTEL, CHAUVEAU, SCHREDER, BERGER, POUSSEUR.

Ont voté contre : MM. GALATAUD, GUEDON, DESPLANQUES, LE GUEN, FINELLE, BILLARD.

Avant de passer aux questions portées à l'ordre du jour, M. FINELLE demande où en est l'enquête réclamée par la motion qu'il a présentée lors de la dernière séance concernant la fermeture d'une pharmacie de garde, le 16 mai, à 22 heures.

M. le Maire, en réponse, donne lecture de la lettre suivante que lui a adressée Mlle THOMAS, docteur en pharmacie :

« Saint-Cloud, le 1^{er} Septembre 1952.

« Monsieur le Maire,

« Le condamné à mort même, dans sa cellule, a droit chaque jour à une sortie et la société se charge de le nourrir. Exigera-t-on du pharmacien un sort pire encore en le condamnant une semaine entière à ne pas quitter son officine, même s'il se trouve à proximité et prêt à répondre à tout appel ?

« Je vis seule, sans personnel domestique, sans préparateur, depuis plusieurs mois. Depuis 18 ans, j'ai toujours répondu à tous les appels, nuit et jour, jours fériés compris, même lorsque je ne suis pas de garde, même pour les communes environnantes où, je tiens à le souligner, les pharmaciens n'ont pas organisé de service de garde faute d'un nombre suffisant de pharmacies. Je citerai Garches, Rueil, etc. Des milliers d'autres communes sont dans le même cas.

« Les médecins, la police, peuvent témoigner de ce rigoureux scrupule avec lequel j'ai toujours répondu aux appels. Je n'ai jamais exigé la présence d'un agent, malgré le danger que présente pour une femme seule d'ouvrir sa porte à n'importe quelle heure de la nuit, à n'importe qui, à des gens pris de boisson parfois... les crises d'alcoolisme étant malheureusement en recrudescence.

« Le 16 mai 1952, je me suis absentée au maximum de 35 à 40 minutes. La police peut en témoigner. J'ai indiqué où je me trouvais et le commissariat était informé de mon absence passagère. Ma concierge a précisé ces deux points à un couple qui s'est présenté en voiture avec une ordonnance qui, de l'aveu même de la personne qui a sonné, datait déjà de plusieurs heures. La concierge était prête à venir me chercher, mais ce couple a préféré traverser le pont, probablement vers le service de garde de Boulogne.

« La Chambre des Pharmaciens, informée de ces faits, s'étonne de la motion présentée dans des termes aussi virulents et qui s'appuie sur des faits inexacts. Elle s'étonne d'une erreur d'optique qui fait confondre un service social avec un service commercial.

« Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.

« Signé : Marcelle THOMAS. »

M. FINELLE demande que copie de cette lettre lui soit remise et signale que le 16 mai, ce n'est pas une personne mais quatre qui n'ont pas obtenu des médicaments du fait de la fermeture de l'officine.

M. DEVÈZE signale que la garde est surtout assurée le dimanche et le lundi matin et qu'en semaine, la nuit, n'importe quel pharmacien se dérange pour délivrer des médicaments, qu'en l'absence de Mlle THOMAS, on aurait pu s'adresser aux pharmaciens ESCURE et BAILLY et qu'il faut soumettre le cas à l'Ordre des Pharmaciens. M. le Maire et M. ROLLIN partagent cet avis. Pour répondre à une critique de M. FINELLE, qui fait remarquer qu'une enquête sérieuse n'a pas été effectuée, M. le Maire déclare que la lettre de Mlle THOMAS dénote bien qu'une enquête a été faite puisqu'elle comporte la réponse à une demande de renseignements. M. le Maire affirme que les déclarations de Mlle THOMAS sont exactes et indique qu'il n'y a pas lieu de prendre les choses au tragique car il existe à Saint-Cloud un hôpital capable de donner une solution heureuse aux cas les plus urgents, qu'on ne peut pas obliger un pharmacien à ne pas sortir pendant huit jours, que d'ailleurs, les médecins disposent chez eux des médicaments leur permettant de donner les premiers soins.

M. LE GUEN dit : « Nous avons voulu poser une question de principe. »

Abordant les questions portées à l'ordre du jour, le Conseil :
1^o Décide, à l'unanimité, d'accorder la garantie communale pour le remboursement (capital et intérêts) d'un emprunt de 28 millions à contracter par la Société coopérative d'H. L. M. « L'île de France », en vue de permettre, concurremment avec un autre emprunt de 20 millions, la construction par cette société,

rue Pasteur, à Saint-Cloud, d'un immeuble comportant vingt logements.

La garantie communale pour le même objet avait déjà été donnée à cette société mais pour un emprunt de 72 millions, qui n'a pu être réalisé que jusqu'à concurrence de 20 millions. La durée du nouvel emprunt ainsi que le taux d'intérêt étant différents, la garantie précédemment donnée ne pouvait jouer que jusqu'à concurrence de 20 millions;

2° Décide, à l'unanimité, de fixer de la façon suivante l'emploi d'une somme de 3.472.000 francs, représentant l'attribution faite à la commune par la Caisse départementale scolaire, conformément aux dispositions de la loi du 28 septembre 1951, les instituteurs ayant été consultés :

— 30 %, soit 1.040.000 francs pour l'acquisition de matériel collectif d'enseignement.

— 70 %, soit 2.432.000 francs pour l'acquisition de mobilier scolaire nécessaire, soit pour compléter les dotations, soit pour remplacer du matériel désuet, suivant les demandes présentées par les directeurs et directrices des écoles primaires publiques.

Le Conseil général, chargé de la gestion de la Caisse départementale scolaire, avait précisé qu'une fraction de 30 % de l'attribution faite aux communes devait être utilisée obligatoirement pour effectuer des acquisitions de matériel collectif d'enseignement dit de première urgence ministérielle.

Décide, en outre, d'acquérir du mobilier de même modèle que celui qui a été acheté en 1949-1950 et 1951 aux écoles des Coteaux, du Centre et de Montretout, mobilier qui donne toute satisfaction, qui est de fabrication impeccable et de qualité robuste.

Au cours de la discussion, M. LE GUEN avait demandé à M. DUCROS, président de l'Association des Anciens Elèves des Ecoles, ce qu'il pensait de l'emploi des crédits. M. DUCROS avait répondu que le mobilier avait besoin d'être en grande partie changé, pour être mieux adapté à la bonne tenue des enfants. Il approuvait totalement les demandes du corps enseignant.

M. DEVÈZE a déclaré être très satisfait des propositions soumises au Conseil : elles correspondent bien à l'esprit de la loi, dont les auteurs souhaitaient voir les fonds employés à l'amélioration du mobilier et des objets indispensables à l'enseignement (cartes, globes, collections diverses...) et non utilisés à des travaux de construction ou de réparation déjà subventionnables par ailleurs. Répondant à une question de M. LE GUEN, il ajoute que la loi Barangé a prévu, d'autre part, des crédits pour les écoles privées, mais la Caisse départementale n'a pas à les gérer : le Conseil général a simplement décidé — comme il en avait le droit — l'attribution de 10 % des fonds réservés aux écoles publiques à des cercles éducatifs non cultuels;

3° Emet, par 18 voix et 6 abstentions, un avis favorable à l'approbation par l'autorité supérieure, d'une part, du compte administratif de 1951 du Bureau de bienfaisance, qui accuse un excédent de recettes de 1.331.250 francs à la clôture de l'exercice 1951, d'autre part, du budget additionnel de cet établissement, équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de 1.734.615 fr.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, LAURENCE, DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, CLEMENTEL, CHAUVEAU, SCHREDER, POUSSEUR.

Se sont abstenus : MM. GALATAUD, DESPLANQUES, GUÉDON, LE GUEN, FINELE, BILLARD, qui ont déclaré ne pas avoir d'opinion sur la question qu'ils ignorent, pour la raison qu'ils ne sont pas représentés à la Commission administrative du Bureau de bienfaisance.

Au cours de la discussion, M. BILLARD a demandé quelle somme était portée au compte administratif de 1951 pour les fournitures scolaires aux enfants nécessiteux des écoles privées. M. le Maire lui indique que cette somme est de 123.500 francs et que l'effectif des écoles primaires privées de Saint-Cloud est d'environ 1/5° par rapport aux écoles publiques. M. FINELE étudiant les chiffres, en conclut que le pourcentage des enfants nécessiteux fréquentant les écoles privées est de 30 %.

M. ROLLIN rappelle que, d'après la loi, il appartient aux parents des enfants fréquentant les écoles de régler les fournitures scolaires. Il précise qu'il ne proteste pas de la générosité qui est faite aux enfants des écoles primaires publiques, auxquels des fournitures scolaires sont accordées gratuitement par la Caisse des Ecoles, qu'ils soient nécessiteux ou non, mais remarque que la balance n'est pas égale puisqu'au lieu de bénéficier du 1/5° de 2.000.000 de fournitures environ accordées aux élèves des écoles publiques, soit 400.000 francs, ceux des écoles privées n'ont bénéficié en 1951 que d'une somme de 123.500 francs. Il fait remarquer une nouvelle fois que les parents sont égaux devant l'impôt et regrette qu'ils ne le soient pas lorsqu'il s'agit de libéralités.

M. MONSEL précise que les fournitures scolaires étaient précédemment accordées dans les mêmes proportions aux enfants des écoles publiques et à ceux des écoles privées, mais que la préfecture n'a pas admis ce point de vue et que c'est la raison pour laquelle les fournitures ne sont accordées dans les écoles privées qu'aux seuls enfants de familles nécessiteuses.

4° Emet, par 17 voix et 6 abstentions, un avis favorable à l'approbation par l'autorité supérieure du compte administratif de 1951, présenté par le Maire et donnant les résultats suivants :

Opérations propres à l'exercice 1951

(Budget primitif et opérations complémentaires)

ACTIF :

Recettes ordinaires	127.395.799 »	
Recettes extraordinaires	44.363.744 »	
Restes à recouvrer.....	185.486 »	
		171.945.029 » 171.945.029 »

PASSIF :

Dépenses ordinaires	102.528.265 »	
Dépenses extraordinaires	32.683.844 »	
Restes à payer.....	13.231.032 »	
Dépenses engagées et non liquidées à la clôture.....	6.475.142 »	
Crédits réservés conformément à la loi	1.666.916 »	
		156.585.199 » 156.585.199 »
Excédent de l'actif.....		15.359.830 »

Situation financière générale

ACTIF :

Excédent de recettes.....	66.918.283 »	
Restes à recouvrer.....	2.108.266 »	
		69.026.549 » 69.026.549 »

PASSIF :

Restes à payer.....	22.033.657 »	
Dépenses engagées et non liquidées en temps utile.....	8.725.142 »	
Crédits réservés conformément à la loi	2.660.690 »	
		33.419.489 » 33.419.489 »
Excédent de l'actif.....		35.607.060 »

Tous ces chiffres sont rigoureusement conformes à ceux portés sur le compte de gestion du receveur municipal. La situation financière de la ville est donc très satisfaisante, malgré les hausses de toutes sortes enregistrées au cours de l'exercice 1951.

Les dépenses imprévues engagées en 1951 par le Maire et s'élevant à 58.369 francs sur un crédit de 90.000 francs sont approuvées par 17 voix et 6 abstentions.

Ont voté pour le compte et les dépenses imprévues portées au compte : MM. MONSEL, ROLLIN, LAURENCE, DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, CLEMENTEL, CHAUVEAU, SCHREDER, BERGER, POUSSEUR.

Se sont abstenus : MM. GALATAUD, DESPLANQUES, GUÉDON, LE GUEN, FINELE, BILLARD.

Conformément à la loi, M. le Maire s'était retiré au moment du vote, après que M. MONSEL, premier adjoint, eut été élu comme président de séance par 17 voix et 6 abstentions, celles des deux groupes de la minorité.

Au cours de la discussion, M. BILLARD reconnaît que dans le rapport de la Commission des finances des détails ont été donnés sur les points les plus importants des dépenses de 1951, mais il eut aimé qu'un rapport moral fut présenté par le Maire sur la gestion de 1951. Il admet que la situation financière est florissante mais, déclare-t-il, la voirie l'est moins et il dit que la ville pourrait être mieux entretenue. Il indique enfin que ses amis et lui ne participant pas directement à la gestion communale, ils ne peuvent que s'abstenir lors du vote sur le compte administratif.

M. GALATAUD indique que le groupe communiste a voté contre les dépenses du budget primitif de 1951 et dit que le compte administratif étant le résultat des opérations effectuées en 1951, il ne peut pas davantage approuver ces opérations; il déclare que ne participant pas par ailleurs, à la vie administrative communale, il ne peut pas voter pour un compte qui est le résultat d'une politique avec laquelle il n'est pas d'accord.

M. LE GUEN intervient sur la politique générale poursuivie par le Gouvernement et déplore les hausses constatées en 1952 sur les feuilles d'impôts, qu'elles soient d'origine municipale ou d'origine départementale, puisque les origines des contributions sont indiquées distinctement depuis deux ans.

M. DEVÈZE fait remarquer que le compte administratif est le reflet d'une politique et que si on a voté pour les dépenses du budget, on ne peut qu'être d'accord sur l'approbation du compte donnant le résultat des opérations poursuivies. Sur le plan départemental comme sur le plan communal, les résultats sont les mêmes. Une hausse correspondant à la hausse des prix a été enregistrée. L'Etat rejette sur les collectivités locales des dépenses qu'il ne veut plus assumer et ces collectivités n'ont pas la liberté de se dérober. Il attire l'attention de l'Assemblée sur les difficultés de gestion d'une commune comme Saint-Cloud qui est située à proximité immédiate de Paris et qui a tous les inconvénients des communes de la Seine, sans bénéficier des avantages accordés à ces dernières. Il regrette que sur certains points, l'Etat ne tienne

pas ses engagements et que des retards énormes se produisent dans l'attribution des subventions.

M. Discour, de son côté, fait observer que dans le rapport de la Commission des finances, des précisions ont été données sur les principales opérations portées au compte administratif, ce qui permet de se faire une opinion en vue de l'approbation de ce document.

5° Emet, à l'unanimité, un avis favorable à l'approbation du compte de gestion du receveur municipal pour les opérations financières de 1951, compte qui a été vérifié par la trésorerie générale et qui n'a donné lieu à aucune observation;

6° Approuve, par 18 voix et 6 abstentions, les chapitres additionnels au budget de 1952 qui sont équilibrés en recettes et en dépenses à la somme de 113.581.915 francs.

Ces chapitres additionnels qui comprennent les recettes et les dépenses nouvelles reprennent les excédents de recettes et les restes à recouvrer, de même que les restes à payer, les dépenses engagées et les crédits réservés, tels qu'il figurent au compte administratif.

Les recettes s'établissent comme suit :

Excédents et restes à recouvrer.....	69.026.549 »
Recettes supplémentaires et nouvelles.....	44.555.366 »
TOTAL.....	113.581.915 »

Les dépenses se chiffrent de la façon suivante :

Restes à payer, dépenses engagées et crédits réservés.....	33.419.489 »
Dépenses supplémentaires et nouvelles.....	80.162.426 »
TOTAL.....	113.581.915 »

Les indemnités pour frais de représentation du Maire et des Adjoints, fixées par la loi du 24 juillet 1952, qui dispose que ces indemnités constituent désormais des dépenses obligatoires, ont été approuvées dans les mêmes conditions que le budget additionnel.

Ont voté pour le budget additionnel et les indemnités pour frais de représentation : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, LAURENCE, DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, CLEMENTEL, CHAUVEAU, SCHREDER, BERGER, POUSSEUR.

Se sont abstenus : MM. GALATAUD, DESPLANQUES, GUEDON, LE GUEN, FINELLE, BILLARD.

Le Maire, dans un rapport, avait donné toutes précisions en ce qui concerne les dépenses supplémentaires et nouvelles qui avaient pour la plupart fait l'objet de délibérations de l'Assemblée communale;

7° Considérant que l'installation du marché couvert de Montretout a été déclarée d'utilité publique sans qu'aucune observation n'ait été formulée au cours de l'enquête;

Considérant que la rue Joséphine, voie privée, est nécessaire pour le fonctionnement dudit marché couvert;

Décide, à l'unanimité, l'ouverture comme voie publique de la rue Joséphine et son classement dans la voirie urbaine, après avoir fait l'acquisition du sol, soit à l'amiable, soit par expropriation.

M. FINELLE calcule le coût du marché couvert et y insère une somme d'environ 5 millions que coûtera vraisemblablement l'acquisition et la transformation de la rue Joséphine. Il dit que le marché reviendra cher. M. le Maire répond qu'il s'agit d'investissements utiles;

8° Accorde une subvention exceptionnelle à la Société du jeu de boules « Les Boul'Dogs » de Saint-Cloud qui est championne de Paris et qui s'est qualifiée pour les championnats de France à Béziers;

9° Après avoir entendu les observations et suggestions de M. LE GUEN concernant l'heure de fermeture de l'éclairage public; de M. BILLARD sur le danger que présente pour les piétons la traversée du boulevard de la République dans la partie qui a été élargie; de M. MARIN, au sujet de la fête de septembre, de l'ouverture des lavatoires souterrains et du nettoyage du quai Carnot au droit de la rue Vauguyon; de M. CHAUVEAU concernant l'installation d'une nouvelle boîte aux lettres boulevard Sénard et d'abris à l'arrêt des autobus aux Coteaux; de M. GUEDON au sujet de la fermeture des boulangers pendant les vacances; de M. DESPLANQUES pour la remise en état des trottoirs de la rue du Mont-Valérien; de M. FINELLE sur l'éclairage de la rue Armenaud et Pozzo-di-Borgo; de M. DEVÈZE au sujet de l'absence ou du mauvais état de la clôture de la S.N.C.F., avenue de Suresnes, en bordure de la voie de chemin de fer, du nettoyage de l'avenue de Longchamp, des difficultés rencontrées auprès de l'administration des P.T.T. pour obtenir dans les années à venir de nouveaux abonnements téléphoniques; de M. MONSEL au sujet de la hauteur des immeubles, se réunit en comité secret et donne son avis sur plusieurs demandes d'assistance et dossiers d'économiquement faibles.

La séance est levée à 0 h. 45, le 30 septembre 1952.

Vu :

Le Maire,

Signé : F. CHAVETON.

Le Secrétaire de séance,

Signé : M. DEVÈZE.

Pour copie conforme :

Le Maire,

F. CHAVETON.

Saint-Cloud hier et aujourd'hui (suite)

XII. - Du Parc de Béarn à l'Hôpital

En quittant le Parc de Béarn, évoquons deux souvenirs.

Le premier, c'est que ce domaine, qui avait été le théâtre de tant de fêtes galantes et de spectacles éminemment profanes, a eu, comme dernière activité, une fête de charité. C'est en effet, dans ses murs qu'a eu lieu, il y a une vingtaine d'années, pendant deux jours, une kermesse organisée par le Chanoine LEGRAND, au profit des œuvres de la paroisse, fête pour laquelle le Vicomte DE NOAILLES avait très obligeamment prêté son parc.

Enfin — et ceci date d'hier — c'est sur un terrain ayant fait partie du parc de Béarn qu'a atterri, le 29 août dernier, le fameux « grand papa volant » qui, à 84 ans, devait sauter en parachute d'un avion dans la Seine et que le vent a tout prosaïquement déposé sur le plancher des vaches !

Ainsi l'histoire du Parc de Béarn ajoute une page sportive et humoristique à son lointain passé.

Mais franchissons le seuil et constatons qu'on a encore grignoté récemment un petit coin du Parc pour faire un pan coupé à l'angle de la rue du Calvaire, ceci en prévision de collision de voitures.

Et maintenant, Mesdames, Messieurs, avant de quitter ce coin, jetons un coup d'œil sur l'enfilade de la rue du Calvaire.

Avant d'avoir un nom, cette voie s'appelait simplement, sur les vieux plans : « Chemin de Saint-Cloud à Rueil et au Mont-Valérien ». Mais, dès le XVIII^e siècle, le célèbre pèlerinage au Calvaire du Mont-Valérien la fit baptiser rue du Calvaire, car nombreux étaient les paroissiens de Saint-Cloud qui l'empruntaient pour faire ledit pèlerinage.

Rappels seulement qu'aujourd'hui, celui-ci n'est malheureusement plus qu'un souvenir. En effet, le Calvaire du Mont-Valérien, détruit à la Révolution, rétabli à la Restauration, fut définitivement supprimé après la Révolution de 1830. Louis-Philippe décida d'y construire le fort qui couronne toujours si pittoresquement ce mont plein de souvenirs historiques et dont les plus récents et les plus douloureux sont dans toutes les mémoires.

Retraversons la rue Dailly et enfilons la rue Gaston-La-Touche.

Celle-ci s'appelait autrefois rue du Monceau. Quand le chemin de Rueil prit officiellement un nom de rue, la rue du Calvaire engloba la rue du Monceau et commença au carrefour, rue de la Guette, rue de l'Hospice, Pas de Saint-Cloud, pour se terminer au pont des Trois Pierrots. Au décès de Gaston La Touche, peintre et sculpteur (Saint-Cloud 1854-Paris 1913), on donna son nom au tronçon de la rue du Calvaire, depuis la rue du Pas de Saint-Cloud jusqu'à la rue Dailly.

À droite, sur l'emplacement de l'imprimerie GIRAULT et du Cinéma « Le Régent », se trouvaient les dépendances, le jardin et la maison de G. La Touche, qui réunissait souvent chez lui, l'élite de la société intellectuelle et artistique de Saint-Cloud.

Remarquons à gauche, au n° 14, un rez-de-chaussée surélevé avec escalier extérieur, chose rare aujourd'hui, et une vieille porte à gros clous et à heurtoirs.

La grande maison avec jardin, au n° 10, a servi de mairie en 1863 jusqu'à l'inauguration de la nouvelle mairie en 1873. En effet, la construction de l'église actuelle, deux fois plus grande que celle de 1820, avait nécessité la démolition de la mairie qui, derrière l'église de Marie-Antoinette, était adossée au mur de soutènement de la rue Haute (aujourd'hui Docteur-Desfossez).

En face, à droite, se trouve l'importante construction qui, avec ses ateliers, couvre la moitié de la rue. Cet immeuble, d'un style Renaissance, XIX^e siècle, a été construit par et pour la famille de l'éditeur BELIN. Incendié en 1870, reconstruit depuis, il a, en dernier lieu, été occupé par une communauté de Sœurs, qui y tenaient une maison de retraite pour dames; inoccupé depuis un an, il est l'objet de tractations en vue d'une utilisation éventuelle par des services publics.

Passé le carrefour, nous voici rue de l'Hospice; saluons au passage la poste et ses aimables postières. Personne n'a-t-il de lettre « poste restante » ? C'est le moment d'y penser... Non ? Alors poussons jusqu'à la place.

Celle-ci fait partie du très vieux Saint-Cloud et existait déjà en 1577. Depuis son origine, elle s'appelait place du Martrait ou du Martroy.

Ce nom existe dans plusieurs villes de France; on sait qu'il servait à désigner la place où on exécutait les criminels au Moyen-Age. Seulement, un érudit m'a signalé que l'Echelle signifiait le gibet et que, par conséquent, l'ancienne place de l'Echelle à Saint-Cloud (aujourd'hui place du Pas), devait être l'endroit où l'on « montait à l'échelle », c'est-à-dire à la potence.

Comme les seigneurs de Saint-Cloud avaient droit de haute justice, il est certain qu'il devait y avoir un lieu d'exécution. Mais était-ce la place de l'Echelle ? ou la place du Martroy ? Aucun document ne m'a permis d'éclairer mon ignorance et je vous laisse,

Mesdames, Messieurs, le soin de trancher vous-même cette question... capitale.

La place garda sa symbolique et archaïque appellation jusqu'en 1820, date à laquelle Louis XVIII fit de la place du Martrai la place de la Reine, en souvenir de Marie-Antoinette. A la chute de la Monarchie, la place devint place de l'Hospice, nom qu'elle conserva jusqu'en 1923. A cette date, sans qu'aucun besoin s'en fasse sentir, le Conseil Municipal alla dénicher le nom d'un ancien maire mort depuis plus d'un siècle et débaptisa la place en place de *Silly*. Si j'avais qualité pour le faire, je proposerais à notre Conseil municipal, de rebaptiser la place en place du Martroy, place de la Reine ou place de l'Hôpital, mais d'abandonner le nom de *Silly* que la population n'a d'ailleurs jamais adopté.

Au milieu de la place s'élevait jadis un calvaire avec une croix de bois; en 1788, année de la démolition de la Collégiale, l'Assemblée municipale vota le remplacement de cette croix par la croix de fer qui, au-dessous du coq, surmontait le clocher; or, chose curieuse, attachés à leur vieille croix, les habitants signèrent une pétition pour qu'on leur laisse la vieille croix de bois. Cependant, la Révolution dénoua le conflit d'une manière radicale: elle supprima tout simplement le Calvaire...

On a peine à se figurer aujourd'hui qu'autrefois, une rangée de maisons fermait la place à l'emplacement de l'hôpital. C'est que Marie-Antoinette, estimant l'hôpital de la rue de la Charité (aujourd'hui rue d'Orléans) trop petit, trop vétusté et trop délabré, décida de créer un hôpital tout neuf sur la place du Martroy, et c'est celui que vous avez devant vous. Il a d'ailleurs été considérablement agrandi depuis cette époque et ses jardins considérablement diminués, car avant le percement de la rue Dailly et la construction du chemin de fer, ils rejoignaient autrefois les jardins du château de Montretout, aujourd'hui lotissement Pozzodi-Borgo.

Marie-Antoinette commença par construire la chapelle en 1787, qui fut bénite le 28 octobre 1789; celle-ci n'a pas changé depuis, sauf son inscription.

Primitivement, la chapelle n'avait aucune inscription; mais en 1817, Louis XVIII y fit établir la suivante: « Chapelle royale de l'hospice, fondée en 1787 par S. M. très chrétienne Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France et de Navarre ».

Il est à noter, en effet, que cette fondation fut d'abord un hospice en même temps qu'un hôpital et prit le nom, en 1820, d'« Hospice de la Reine ».

L'inscription, supprimée après la Restauration, fut rétablie en 1850 en termes moins pompeux et plus républicains, telle qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire « Chapelle de l'Hospice, fondée l'an 1787 par S. M. la reine Marie-Antoinette ». Cela ne peut plus choquer aucune susceptibilité des habitants...

Tous les Clodoaldiens connaissent l'intérieur de cette petite, mais jolie chapelle, qui servit d'église paroissiale de 1804 à 1820, et, en partie avec le Débarcadère des Fêtes, le 1861 à 1863.

Cette chapelle contient plusieurs tableaux intéressants, que je ne peux m'étendre à décrire ici. Mais je veux signaler la jolie statue de la Vierge qui, chose rare dans l'iconographie de la Vierge, ouvre les bras en abaissant les mains, comme une paraphrase aux mots de l'*Ave Maria*: « Pleine de grâces » qu'elle semble prête à distribuer. En disant cela, je vais me faire traiter par certains de pompier rétrograde et de champion de l'art de Saint-Sulpice; mais cela m'est parfaitement égal.

Ce sont les sœurs de Saint-Vincent de Paul qui, après avoir assuré le service de l'ancien hôpital, le continuent. Elles consacrent leur vie d'abnégation et de dévouement au service des malades à Saint-Cloud depuis 1689 jusqu'à nos jours, avec une seule interruption, de 1791 à 1802.

En effet, les sœurs durent partir en 1791, chassées par la Révolution et l'hôpital fut fermé jusqu'en 1802, les malades étant envoyés à l'hôpital de Sèvres.

En 1871, la fureur teutonique n'épargna pas l'hôpital: les Prussiens y mirent le feu et, sauf l'aile droite, tout l'hôpital fut détruit. En outre, au lendemain du déchaînement de la Commune de Paris, un obus vint tomber sous le porche en ruines et y broya la sœur Rose, une des sœurs, qui mourut ainsi au champ d'honneur de la charité.

Concurremment avec les sœurs, l'hôpital est desservi par des infirmières civiles qui, au même titre que les religieuses, ont droit à toute la reconnaissance des habitants. Quel est celui qui n'a eu recours aux soins dévoués de l'hôpital de Saint-Cloud: consultations, pansements, radios, opérations, etc., etc. ?

Qu'il me soit permis, en passant, de dire toute ma reconnaissance personnelle à tous ceux et celles qui se dévouent à l'hôpital et qui, par leur humeur affable et leur sourire, contribuent à rendre moins pénibles les épreuves de notre humanité souffrante.

Mesdames, Messieurs, nous n'entrerons pas à l'hôpital: d'abord vous avez tous une santé exubérante et réjouissante, et puis, c'est trop triste...

Jetons plutôt un coup d'œil rétrospectif sur la place.

Suivez le guide !

CLAVAREAU DE LA MENSBRUCE.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

BEAUX-ARTS

Le 7^e Salon des Artistes Clodoaldiens aura lieu au Centre Culturel, rue des Ecoles, du samedi 13 décembre 1952 au samedi 3 janvier 1953.

Cette manifestation artistique locale révèle chaque année l'intérêt et la valeur des œuvres exposées.

Nous invitons donc les Amis des Arts à venir nombreux à ce 7^e Salon qui groupera des peintres, sculpteurs, graveurs, relieurs et céramistes de talent.

Pour tous renseignements complémentaires, prière de s'adresser à M. DEGA, mairie (services techniques).

On nous communique :

Le « CENTRE D'ACTION SOCIALE » 28, Rue Royale, Saint-Cloud

organise pour le *Dimanche 16 Novembre*, sous la présidence de Mgr AUDRAIN, administrateur apostolique du diocèse de Versailles, une « Journée Sociale Régionale », qui intéressera Saint-Cloud, Le Val-d'Or, Garches, Marnes, Vauresson.

Elle comprendra :

Le matin, dans les salles du Centre Culturel, rue des Ecoles, des « Carrefours sociaux » sur les questions suivantes : logement, orientation professionnelle des jeunes, aide à la mère de famille, problèmes de l'entreprise, presse, cinéma, radio, entr'aide et charité, etc...

A 11 h. 30, messe à l'Eglise de Saint-Cloud.

L'après-midi, à la Salle des Fêtes Municipale, rue A.-Hébert, une grande réunion avec M. Ch. BLONDEL, Président de l'Union des Secrétariats Sociaux, sur « Les problèmes de la vie moderne ».

LES BOUL'DOGS DE SAINT-CLOUD

La Société des boulistes « Les Boul'Dogs » de Saint-Cloud a remporté un magnifique succès en se qualifiant pour les finales du Championnat de France qui se sont déroulées à Béziers, les 22, 23 et 24 août 1952.

Une quadrette, composée de M. VENOSI Arthur, BERNARD Jean, LELU Roger et ROBBI Pierre, a enlevé du même coup le titre de champion de Paris (Seine, Seine-et-Oise et Eure-et-Loir), catégorie qui comprend 237 sociétés de boulistes.

La Société « Les Boul'Dogs » aura donc l'honneur d'avoir pour une année la garde du drapeau fédéral.

Nous adressons nos très vives félicitations aux joueurs ainsi qu'à leur président.

Le Conseil municipal, sur la proposition du Maire, a accordé à cette Société une subvention exceptionnelle.

MOTO-CLUB CLODOALDIEN Changement d'adresse

Le siège social du « Moto-Club Clodoaldien », anciennement 2, place Clemenceau, est transféré au *Café Puel*, 76, boulevard Sénard, à Saint-Cloud.

Résultats Scolaires

Ecole des garçons du Centre - Cours complémentaire

Sont admis au B. E. P. C. :

Buhot, Decaillon, Deflorenne, Delion, Hipser, Iost, Le Guillou, Munerez, Perrot, Péry, Rinon, Defrance.

Sont admis au Certificat d'Etudes Complémentaires :

Aubé, Besnard, Darnajou, Degroote, Froment, Gabiache, Gardahaut, Garrouste, Glaux, Guillemot, Marchat, Massé, Perret, Pillorget, Penon, Pommeré, Porentru, Genty.

Sont admis au Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires :

Alessandri, Amouret, Arnoult, Bendayan, Besnard, Boucher, Bourgois, Bretto, Briand, Cadoux, Gibert, Crozatier, Denier, Depierri, Desmeaux, Dendon, Durin, Emery, Massé, Mazon, Meu-

nier, Mourette, Péronne, Pichon, Pillorget, Pinilla, Raphaneau, Sommaire, Sommier, Tillit, Vacheron, Engel, Foret, Fougère, Gabiache, Glaux, Goossens, Guillemot, Guttin, Hipsier, Jaladis, Lafolie, Lavino, Lecomte, Lecoq, Lefèvre, Le Helloco, Le Jehan, Lenne, Lessieux, Leuenberger, Lambert.

Examen d'entrée en 6^e des Lycées et Cours Complémentaires :

Bresciani, Robut, Gorju, Guilly, Kerlau, Martineau, Naudet, Genty Claude.

Ecole de filles Saint-Cloud Centre

Certificat d'Etudes Primaires

Session normale, 9 juillet 1952 :

Astruc Danielle, Skronski Francine, Colas Josette, Rumeur Monique, Lebailly Huguette, Lauer Jeannette, Juino Jacqueline, Monfriez Lucienne, Mourette Ginette, Geogel Annie, Laporte Solange, Tonnellier Christiane, Portelance Suzanne, Bénévent Monique, Bertrand Michèle, Chrétien Monique, Clavière Simone, Clémens Marguerite, Clémens Gisèle, Concaud Jacqueline, Connan Monique, Dénoyer Jacqueline, Desprez Annie, Dufour Annie, Foucher Colette, Fougère Janine, Girault Françoise, Gobichon Janine, Godard Eliane, Guillemain Monique, Grimberg Jacqueline, Larroque Michelle, Lataste Ginette, Lebaudour Marie-Thérèse, Patacq Hélène, Perrotin Françoise, Piel Janine, Pinon Monique, Poisson Danielle, Poupard Michelle, Quentel Janine, Radouc Denise, Reveillard Jacqueline, Rossi Madeleine, Stutler Michelle, Thomas Jacqueline, Touron Jeannette, Tribout Lucienne, Vidal Angèle, Vinçon Jacqueline, Antihovitch Natacha, Belon Nicole, Le Gouawic Nicole, Mathéossian Denise, Mercier Jeanne.

Session des adultes, 15 mars 1952 :

Chérot Françoise, Conrad France, Fachetti Clara, Gouvernel Michèle, Maloïsel Réjane, Papa Sylvena, Rhigenzi Brigitte, Tagliaferi Odette.

Examen d'entrée en 6^e. Collège, Lycée, C. C. :

Fernandez Jacqueline, Ibler Pierrette, Kalin Brigitté, Maizeret Micheline, Mialaret Nicole, Mucherissurm Michèle, Péden Madeleine, Thibault Simone, Wendling Nadine.

Brevet d'Enseignement du Premier Cycle :

Bernède Viviane, Bertrand Michèle, Chervy Jacqueline, Deflandre Ghislaine, Desbordes Monique, Dugougeat Yvette, Galiot Pauline, Guillemain Monique, Rousselle Elisabeth, Lemin Jacqueline, Maingain Danièle, Ollivier Simone, Toullec Yvonne, Vaxelaire Josette, Leueuberger Annie, Dekerléan Marie-Claire, Righinzi Brigitte, Quichaud Nicole.

Certificat d'Etudes Complémentaires - 41 élèves admises :

Anglade Claude, Avray Françoise, Bizien Colette, Blanchet Paulette, Bouttier Gisèle, Chicault Mireille, Chrétien Monique, Concaud Jacqueline, Couturier Martine, Damien Raymonde, Delanoë Monique, Deleersnyder Michèle, Dénoyer Jacqueline, Fleury Nicole, Ghys Jacqueline, Girault Marie-Louise, Godard Eliane, Gobichon Monique, Goffic Annick, Graffin Christiane, Grosclaude Thérèse, Hamelin Nicole, Kahm Michèle, Le Gouanvic Nicole, Mounaud Claude, Moureaux Claude, Nardot Jeannine, Patacq Hélène, Pellissier Germaine, Poupard Michèle, Raynard Monique, Renard Monique, Réveillard Jacqueline, Ribreau Monique, Riou Odette, Rouseré Marie-Claude, Royer Michèle, Tarlet Denise, Tréard Eliane, Verley Mireille, Vézinet Monique.

(A suivre).

ÉTAT CIVIL

Naissances

MOIS DE JUILLET 1952

Gérard, Jean, Marie Bigué. — Patrick Chevallier. — Martine Barbara, Annette Augade, Bernard, Roger, Henri Paillet, Michel Robert Jaegle. — Catherine, Rose Colin. — Martine, Pierrette, Lucienne Jacquemain. — Annie Brom. — Martine, Simone Voirin. — Olivier, Georges, François Weill. — Claudia, Annuziata, Camilla Raciti. — Vincent, Jacques, Léon, Marie Demay. — Jean, Pierre, Charles Marsac. — Bernard, Jean, Patrick Auvity. — Jean Lang. — Christian, Joubert, Gérard Clément.

MOIS D'AOUT

Jocelyne, Jacqueline Abiven. — Catherine, Monique Turpin. — Françoise, Juliette, Mathilde Péronnet. — Jean, Louis, Paul, Michel Prost. — Laurent, Roger Champion. — Henry, Jacques, Claude Enard. — Catherine, Jeanne, Gabrielle Riza. — Pierre, Florian, Geoffroy Seltzer. — Bernadette, Félicie, Georgette, Joséphe Huet. — Christine, Marie, France Trijean. — Martine, Charlotte Zimmermann.

MOIS DE SEPTEMBRE

Pierre, Jacques, Gilbert Schmitt. — Annie, France, Jeanne, Alexandrine Barbe. — Patricia, Pierrette Gorguet. — Emmanuel, Marie, Henri, Michel, Louis Kerrand. — Mauricette Duvivier. — Alain, Jean, Marie Calmel. — Pierre, Emile Le Bigot. — Laurence, Marie, Henriette Phelep. — Elisabeth, Françoise, Marie, Louise Autran. — Didier, Almamy Soumah. — Daniel, Jean, Louis Goutal. — Jean, François, Roger, Hugues Poilpré.

Mariages

MOIS DE JUILLET

Claude, Simon Tolosana et Suzanne, Odette, Denise Queille. — Pierre, Marie Monange et Marie, Thérèse Courtois. — Arthur Nemejanski et Denise Arama. — André, Léon Moreau et Raymonde, Céline, Juliette Le Dro. — Robert, André Beckius et Michelle, Alberte Bigou. — Claude, Georges Guéry et Liliane, Marie Bouillard. — Maurice, Raymond Christal et Marie, Thérèse, Geneviève Perquis. — Paul Trigueros et Denise, Rosa, Henriette Godeghini. — Alexandre, Antoine Baumgarten et Jeanine, Julia Desfontaines. — Eugène, Marie, Joseph David et Marie, Ange, Eugénie Pourchasse. — Paul Jadas et Jeannine, Angèle Delcenserie. — Robert, Louis Kirsch-Gerdolle et Marguerite, Marie Cunningham. — Waik Ter-Minassian et Lisbeth Saraga. — Louis, Pierre Chalvet et Lucienne, Marie Bros. — Julien Leclère et Yvette, Janine Gouvrier. — Claude, Charles, Georges Lerat et Violette, Jeanne Leclerc. — Pierre, Antoine Foubert et Monique, Renée Pattingre. — André Bourbon et Rose, Catherine Grimm. — Marcel, Louis, Marie Chrétien et Gun, Linnéa Karlsson.

MOIS D'AOUT

Georges, Jules Daragon et Solange, Marthe, Mauricette Guyard. — Régis, Jean, Jules Gazzoli et Germaine, Marie, Léonie Bernard. — Roger Périer et Marthe, Emilie Chevrier. — François, Robert Pons et Monique, Madeleine Le Bomin. — René Vautrin et Angèle Doussot. — Jean Walden et Simone, Andrée Costes. — Lucien, Edouard Bernard et Eugénie Le Bricquer. — Pierre, Wilhelm Frey et Janine, Andrée, Louise Pastouraud. — Aimable, Emile Viseur et Andrée, Marcelle Tissier. — Jean, Marcel, Lucien Angot et Jacqueline, Léonie Euvrard. — Roger, Louis Boissard et Raymonde, Jeannine Boittiaux.

MOIS DE SEPTEMBRE

André, Clément, Marcel Dumez et Anne Chevance. — Lucien, Paul Dufeuil et Micheline, Lucienne Cavalli. — Claude, André Houblou et Huguette, Micheline Esnault. — Louis, Jean, Henri Rose et Renée, Gabrielle, Jeanne Wilhelm. — Georges, Paul, Henri Delhove et Yvonne, Joséphine Leva. — Louis Trioli et Thérèse, Marie, Françoise Durand. — Georges, Lucien, Jacques Corby et Hélène, Germaine Letourneur. — Louis Le Goff et Aliette, Marcelle Ziegelmeyer. — Raymond, Augustin Degand et Yvonne, Germaige Maillard. — Albert, Laurent Rossi et Raymonde, Juliette Habert. — Maurice, Eugène Dannoux et Suzanne, Jeanne Petit. — Paul, Sylvain Lacroix et Paulette, Louise, Henriette Tessier. — Pierre, Lucien, Marcel Bellanger et Marguerite, Marie Houdmon.

Décès

MOIS DE JUILLET

Louise-Marie Rezzoagli, femme Boutarel, 70 ans. — Cécile-Charlotte Lamarre, veuve Sevin, 92 ans. — Maurice, Paul, Louis Goyer, 81 ans. — Jean-Baptiste-Paul Juillard, 72 ans. — Maria-Giustina Silyeri, veuve Ursini, 68 ans. — Jeanne-Pauline Morel, veuve Regnier, 65 ans. — Benoit Jacob, 63 ans. — Marcel-Félix Catez, 71 ans. — René-Gaston-André-Lucien Baffoy, 65 ans. — Gabriel-Raoul Rey, 56 ans. — Marcel-François-Marie Ropars, 53 ans. — Félix Soulier, 86 ans. — Philippe Bruckert, 2 jours.

MOIS D'AOUT

Eugène-René-Joseph Tavier, 71 ans. — Marthe-Reine Léger, veuve Duval, 80 ans. — Jacques-Louis Sivrays, 73 ans. — Marie-Séraphine Bieth, veuve Rebours, 84 ans. — Alexis-Paul Maslet, 60 ans. — Madeleine-Antoinette-Louise Bourgne, 38 ans. — Marthe Fritsch, femme Zimmermann, 32 ans. — Jean-Baptiste Soleillant, 74 ans.

MOIS DE SEPTEMBRE

Léa-Lucile Follin, veuve Matifas, 82 ans. — Emile-Pierre Larpin, 51 ans. — Prosper-Louis-Eugène Jacobe, 76 ans. — Marie-Léonie-Jeanne Trinquesse, veuve Paulin, 87 ans. — Robert-Eugène Vesques, 74 ans. — Marie-Joasidine-Lauria Pillot, veuve Gaillet, 79 ans. — François-Georges Perrot, 54 ans. — Charles-Joseph Devigne, 83 ans. — Marianne Yaghoub, femme Roussikhan, 57 ans. — Valérie-Victorine Leroux, veuve Rocantin, 83 ans. — Jeanne Meslin, femme Pastol, 53 ans. — Joseph-Charles-Nicaise-Zacharie Pommeret, 79 ans. — Léon-Félix Leclercq, 85 ans. — Paulette Gouasbault, 29 ans. — Clotilde Portex, veuve Gornas, 72 ans.